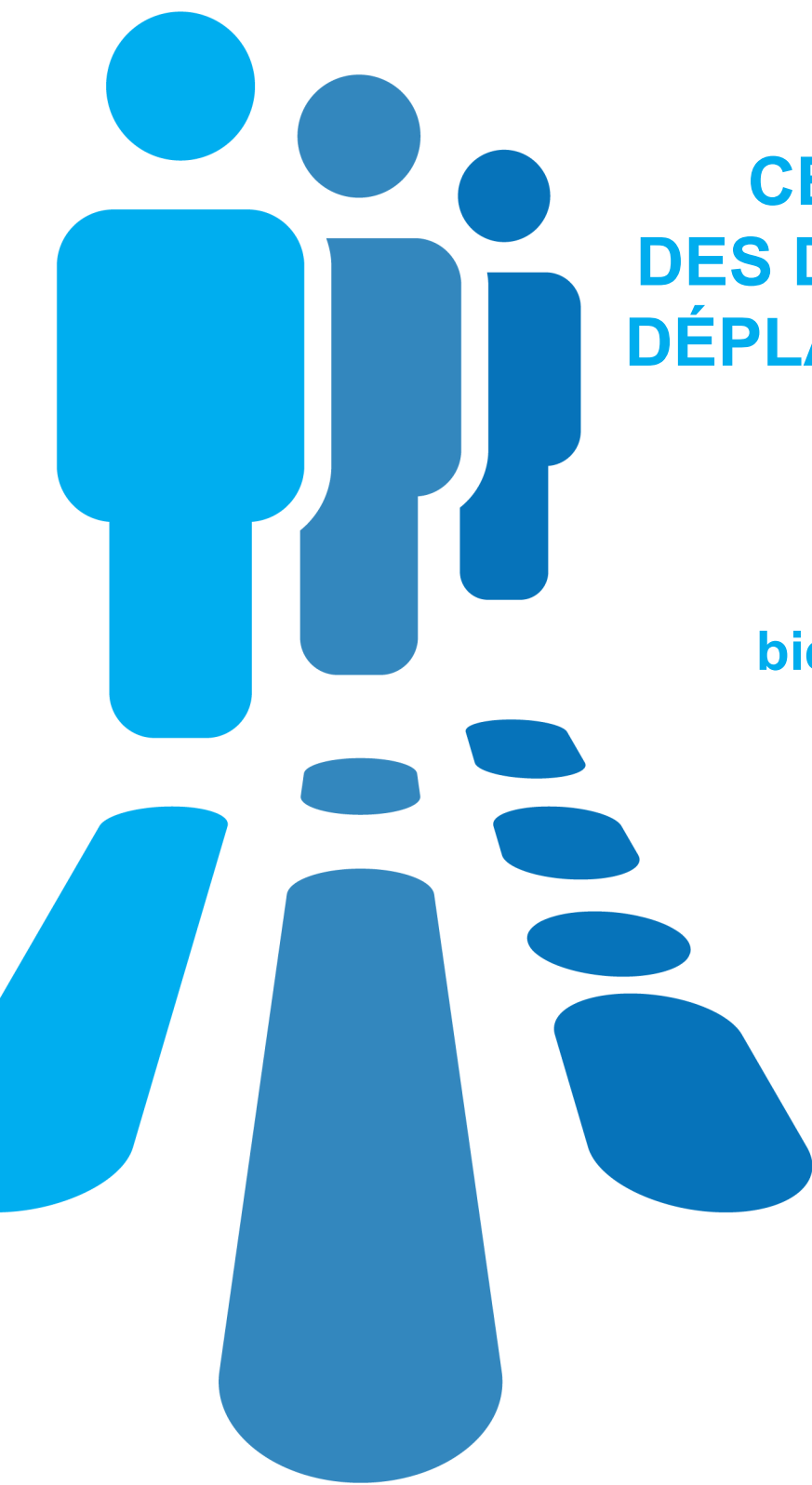




STRATÉGIE DU CENTRE CONJOINT DES DONNÉES SUR LE DÉPLACEMENT FORCÉ

pour 2021-2023

Des données pour le
bien-être et la protection



**Centre Conjoint des Données
sur les Déplacements Forcés**



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés



Table des matières

Avant-propos	4
Vue d'ensemble	6
Contexte	8
Tendances préoccupantes en matière de déplacement forcé	8
Politiques prometteuses	9
Lacunes persistantes en matière d'information et de données probantes	10
Ambition et identité	12
Principes	13
Objectifs stratégiques et résultats attendus pour 2021-2023	14
Activités	16
Structure et méthodes de travail	21
Structure et gouvernance institutionnelles	21
Mode opératoire	22
Rôle fédérateur	23
Ressources nécessaires	25
Évaluation des résultats	26
Théorie du changement	26
Cadre de résultats	28
Examen et évaluation	33
Annexes	34
1) Création du JDC	34
2) Organigramme du JDC	35
3) Évaluation des risques et plans d'atténuation	36

Avant-propos

Nous sommes fiers de vous présenter la Stratégie 2021-2023 du Centre conjoint des données sur le déplacement forcé (Joint Data Center on Forced Displacement, JDC), telle qu'adoptée par le Comité de gestion.

D'ici la fin de l'année 2023, le Centre s'est fixé pour objectif d'améliorer considérablement la quantité, la qualité et la disponibilité des informations et données socioéconomiques probantes portant sur les personnes touchées par des déplacements forcés. Il est également résolu à générer un changement transformateur quant à la manière dont ces données sont produites, en veillant à favoriser l'appropriation des processus par les pays d'accueil, et en s'assurant, à travers le renforcement des instituts de statistique, que les personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de leur propre pays et apatrides sont bien prises en compte dans les systèmes nationaux. La présente stratégie constitue son outil pour y parvenir.

Fondé en 2019 dans l'intention d'améliorer la gestion des déplacements forcés par la communauté internationale, le Centre s'efforce depuis de répondre du mieux possible aux hautes attentes ayant motivé sa création. Son travail repose sur le postulat que la multiplication et l'amélioration des informations et données probantes disponibles faciliteraient non seulement la hiérarchisation des priorités, mais favoriserait également l'élaboration de programmes et politiques plus ciblés en matière de déplacement forcé.

Face à l'augmentation constante du nombre de personnes touchées par ce phénomène, il convient en effet, pour espérer parvenir à des solutions, de procéder selon des approches particulièrement rigoureuses. En ce sens, nous sommes convaincus que le partage d'une vision commune, basée sur la disponibilité d'un ensemble collectif de données socioéconomiques fiables (concernant, par exemple, le niveau d'instruction, de compétences et de revenu, ou encore le statut social, des personnes concernées), est une condition sine qua non à la collaboration efficace des acteurs impliqués, tant au niveau national, que régional ou mondial. Le JDC nous semble ainsi être le mieux indiqué pour faire le lien entre les différentes parties prenantes et assurer le rôle de moteur et d'incubateur pour le développement d'initiatives susceptibles de transformer durablement le domaine des données socioéconomiques sur le déplacement forcé.

En effet, après un an d'un travail opérationnel acharné et d'efforts variés en matière de collecte de données, le JDC, fort d'une meilleure compréhension des défis à relever, mais également des occasions à saisir, a pu mettre au point un large portefeuille d'activités. La pandémie de COVID-19 nous aura en outre poussés à affiner nos priorités et à faire preuve de créativité et d'innovation ; autant d'expériences sur lesquelles s'appuie la présente stratégie.

La Banque mondiale ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont à l'origine de la création du JDC. Ces organismes constituent deux acteurs essentiels des efforts déployés au niveau mondial en vue de renforcer la base de données probantes sur le déplacement forcé. Cependant, la mise en œuvre de la présente stratégie requerra la conclusion de nombreux autres partenariats, notamment avec les gouvernements des pays d'accueil ainsi qu'avec la communauté humanitaire et les acteurs du développement, mais également, si possible, avec le secteur privé, le milieu universitaire, les populations touchées et la société civile. De fait, la réussite de notre stratégie dépendra grandement de la qualité des alliances formées, dans le cadre desquelles le Centre proposera, en cas de besoin, des services d'intendance technique.

La Stratégie 2021-2023 détaille la manière dont le JDC compte atteindre ses objectifs principaux. Il s'agit d'un outil pratique, sur lequel nous pourrions nous appuyer afin d'orienter notre travail et de hiérarchiser nos priorités pour les trois années à venir. Parallèlement à l'application de cette stratégie, nous continuerons toutefois à définir un certain nombre d'activités pertinentes à mettre en œuvre, à répondre aux besoins opérationnels ainsi qu'à explorer de nouvelles solutions innovantes, aussi bien au niveau national, qu'aux niveaux régional et mondial.

Afin d'élaborer la présente stratégie, nous avons mené, tout au long des huit derniers mois, une série de consultations auprès d'un certain nombre de personnes et d'organisations, selon un processus itératif et ouvert, lesquelles nous ont aidés à confirmer et à préciser notre orientation. Nous sommes

particulièrement honorés du soutien dont ont fait montre à notre égard tant d'organisations internationales, d'acteurs de la société civile ainsi que de partenaires du milieu universitaire et du secteur privé, et tenons à les assurer de notre profonde gratitude.

Nous souhaitons par ailleurs à exprimer notre reconnaissance au Comité de gestion et au Conseil consultatif stratégique du JDC, pour leurs précieuses recommandations. Merci également à nos collègues du HCR et de la Banque mondiale, dont les réflexions et l'expertise nous ont permis d'affiner la présente stratégie. Nous remercions particulièrement M^{me} Natalia Baal et M^{me} Sigrid Weber, du JDC, pour le travail d'organisation et de coordination qu'elles ont accompli, ainsi que l'ensemble des membres de l'équipe du Centre pour leur engagement fructueux tout au long de ce processus.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de l'inauguration du Centre, en 2019, l'urgence de la situation des populations déplacées, qui présentent des besoins si profonds et vitaux, ne laisse place à aucune erreur de notre part. Nous sommes convaincus que la présente stratégie constitue un début prometteur pour espérer relever collectivement ce défi. Nous vous invitons donc à poursuivre votre lecture.

Björn Gillsäter

Directeur du Centre conjoint des données sur le déplacement forcé pour le HCR et la Banque mondiale

Maja Lazić

Directrice adjointe du Centre conjoint des données sur le déplacement forcé pour le HCR et la Banque mondiale

NOTRE AMBITION	Améliorer la protection et le bien-être des personnes déplacées de force et de tous les individus affectés par le déplacement forcé, à travers une action humanitaire et une action pour le développement cohérentes fondées sur des données probantes, ainsi que l'instauration de politiques nationales inclusives.
NOTRE MISSION	Le Centre conjoint des données sur le déplacement forcé s'est fixé pour objectif de renforcer la capacité des parties prenantes à prendre des décisions opportunes, fondées sur des données probantes, et susceptibles d'améliorer la protection et le bien-être des populations touchées.

Objectifs stratégiques pour 2021-2023

	1 RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ET NORMES STATISTIQUES	2 PRODUCTION DE DONNÉES ET CONDUITE D'ANALYSES	3 ACCÈS SÉCURISÉ ET RESPONSABLE AUX DONNÉES	4 CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES PROBANTES ET PARTAGE DES CONNAISSANCES	
ACTIVITÉS	- Élaborer des normes statistiques et veiller à leur mise en œuvre - Renforcer les capacités au niveau des pays et des institutions clés - Améliorer la visibilité des personnes déplacées de force dans les ODD - Promouvoir l'adoption de méthodes et d'outils adaptés aux problématiques de déplacement - Améliorer les solutions technologiques pour la gestion des données	- Renforcer l'intégration des populations touchées dans les systèmes statistiques nationaux/enquêtes nationales - Procéder à la collecte de données sur la situation socioéconomique des populations touchées - Analyser les données produites aux niveaux national et régional	- Améliorer les capacités du HCR en matière d'anonymisation et de diffusion des microdonnées - Établir un cadre commun pour l'accessibilité des microdonnées - Améliorer la disponibilité des microdonnées existantes - Faciliter le partage de données entre la Banque mondiale et le HCR	- Procéder à des analyses générales et comparatives - Participer à l'organisation de la conférence annuelle de la recherche - Réaliser des revues de la littérature ainsi que des résumés trimestriels - Rédiger des publications et des guides d'introduction thématiques - Mettre en place la diffusion de bulletins d'information mensuels - Organiser des ateliers et des séminaires - Proposer un programme de bourses de recherche	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Meilleure qualité et/ou appropriation nationale accrue des données sur les populations touchées	Fondements plus solides des politiques et interventions aux niveaux national et régional	Renforcement de l'accès aux microdonnées et rationalisation de la collaboration opérationnelle		

FACTEURS DE RÉUSSITE	Fruit de la coopération institutionnelle : initiative conjointe de la Banque mondiale et du HCR, soutenue par une structure de gouvernance multipartite Ressources : initiative financée via les contributions des donateurs aux fonds communs du Centre ; budget total : 48 000 000 de dollars.
-----------------------------	---

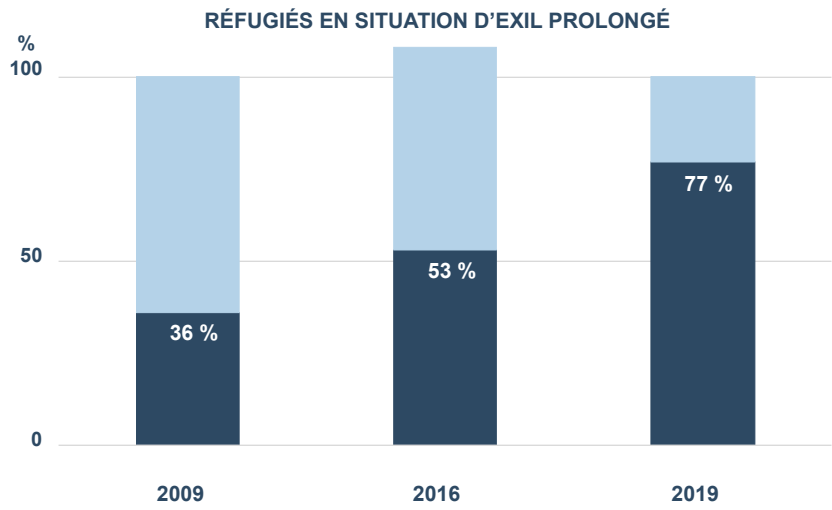
PRINCIPES
Innovation et durabilité
Protection et diversité
Renforcement des capacités
Portée et représentation
Éthique des données
Partenariat et coordination

Contexte

La situation mondiale autour des déplacements forcés a beaucoup évolué au cours des dernières années, devenant de plus en plus préoccupante. Bien que des politiques prometteuses aient été élaborées pour tenter d’inverser ces tendances, leur mise en œuvre se voit régulièrement entravée par des lacunes persistantes en matière d’information et de données probantes. C’est dans l’objectif de répondre à cette problématique que la Banque mondiale et le HCR ont décidé de créer leur Centre conjoint des données sur le déplacement forcé (JDC).

Tendances préoccupantes en matière de déplacements forcés

Les déplacements forcés se sont non seulement **intensifiés**, le nombre record de 79,5 millions de personnes déplacées ayant été atteint fin 2019¹, mais ils tendent également à se **prolonger** de plus en plus² pour devenir des phénomènes à long terme. À la fin de l’année 2019, 77 % des réfugiés (15,7 millions de personnes) étaient ainsi en situation de déplacement prolongé, contre 53 % en 2016³. La majorité des personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays vivent également dans des situations de crise prolongée, généralement caractérisées par une grande vulnérabilité, une forte marginalisation et un haut niveau de pauvreté⁴. De plus, bien qu’elles constituent un groupe à part et qu’il existe peu de données fiables concernant leur nombre exact et leurs conditions de vie, on considère que les personnes apatrides sont elles aussi concernées par ce phénomène.



Sur l’ensemble des réfugiés à travers le monde, 85 % résident dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et sont confrontés à des défis complexes ; les efforts humanitaires doivent donc impérativement s’accompagner **d’investissements accrus en faveur du développement**⁵, d’autant plus que la communauté internationale se montre de plus en plus sensible aux conséquences engendrées par l’accueil de personnes déplacées de force sur les pays et communautés hôtes. Étant estimé que 72 % des personnes déplacées de force vivent dans des régions affichant un niveau de développement inférieur à la moyenne nationale⁶, la question du développement est particulièrement présente dans de nombreux contextes de déplacement.

De plus en plus de personnes déplacées s’installent dans des **zones urbaines**, des camps informels, ou au sein de la population locale⁷. Malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années en vue de faire parvenir l’aide humanitaire jusqu’aux populations urbaines, cet état de fait et, plus largement, la tendance mondiale à l’urbanisation, supposent d’adopter des approches innovantes afin de pouvoir améliorer la disponibilité des informations et données probantes les concernant. Il faut également opposer les interventions les plus efficaces possibles à la problématique du déplacement forcé.

De plus, bien qu’à ce jour, il n’existe pas encore de données probantes quant à l’incidence de la pandémie de COVID-19 sur les personnes déplacées de force, il convient toutefois de tenir compte des diverses conséquences de la crise sanitaire mondiale. En effet, l’arrivée de la COVID-19 a grandement ébranlé les vies et les moyens de subsistance de nombreux individus, puisqu’on estime qu’entre 88 millions et 115 millions de personnes, principalement situées dans des pays à revenu faible et intermédiaire accueillant des personnes déplacées, auraient sombré dans l’extrême pauvreté en 2020, des suites de la récession économique⁸. Ainsi, si plus de données sont nécessaires afin de pouvoir évaluer avec précision les conséquences de la pandémie sur la vie des personnes déplacées, on peut toutefois supposer que cette crise entraînera l’émergence de nouvelles tendances en la matière.

Outre ces constats préoccupants, la multiplication des crises du déplacement depuis plusieurs années alarme particulièrement la communauté internationale. Le conflit en Syrie, qui s’est traduit par une crise régionale des réfugiés, ainsi que l’exode vénézuélien et les déplacements forcés dans la région du Sahel constituent quelques exemples pour lesquels des interventions sont impératives. Parallèlement à cela, plusieurs conflits prolongés continuent à entraîner des déplacements de grande ampleur, comme c’est le cas en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Colombie. La communauté de l’action humanitaire et de l’action pour le développement doit donc désormais répondre non seulement aux besoins des personnes nouvellement déplacées, mais également à ceux des personnes qui le sont depuis plusieurs années.

Politiques prometteuses

Avec l’augmentation du nombre de personnes déplacées, il devient de plus en plus difficile de parvenir à des solutions durables. Le taux de réinstallation des personnes réfugiées a ainsi atteint son plus bas niveau en 2020⁹, et le taux de personnes rapatriées a enregistré une chute de 22 % par rapport à l’année 2019 sur la même période¹⁰. À plus long terme, les retours de personnes réfugiées ont également chuté de manière considérable au cours des dix dernières années : seuls 3,9 millions d’individus ont pu regagner leur pays d’origine entre 2010 et 2019, contre respectivement 10 millions et plus de 15 millions au cours des deux décennies précédentes¹¹. Face à un tel tableau, et considérant qu’il ne serait possible de remédier aux déplacements forcés qu’à travers la coopération internationale, le partage des charges et des responsabilités, ainsi que la prise en compte de la problématique du déplacement dans les priorités de développement (voir l’encadré sur les principaux objectifs), la communauté internationale a signé le *Pacte mondial sur les réfugiés*¹².

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS			
1	Alléger la pression exercée sur les pays d'accueil	2	Renforcer l'autonomie des réfugiés
3	Élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers	4	Favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité

Approuvé par l’Assemblée générale des Nations Unies en 2018, ce *Pacte* comprend notamment un cadre d’action global pour les réfugiés, lequel permettra, conjointement au *Programme de développement durable à l’horizon 2030* et aux *objectifs de développement durable* (ODD), de garantir que les personnes déplacées et apatrides ne sont pas oubliées dans les processus de développement, et que la problématique du déplacement est bien abordée selon des approches globales et inclusives¹³. Le Pacte mondial prévoit également l’organisation, tous les quatre ans d’un *Forum mondial sur les réfugiés*, afin que toutes les parties prenantes (gouvernements, réfugiés, organisations humanitaires, organisations de développement et acteurs de la société civile et du secteur privé) puissent annoncer des engagements concrets et rendre compte des actions entreprises pour la mise en œuvre collective dudit Pacte.

Le Pacte mondial sur les réfugiés est le résultat de la longue évolution du dialogue mondial sur les politiques relatives au déplacement forcé qui, après avoir reconnu les limites d’une intervention exclusivement humanitaire, s’attache désormais à renforcer l’action pour le développement. Ce changement d’approche progressif a notamment donné naissance au rapport de la Banque mondiale sur le déplacement forcé (2017)¹⁴, à la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour 2020–2025 (fragilité, conflits et violence)¹⁵, au Sommet 2016 des dirigeants sur les réfugiés, ainsi qu’au cadre d’action global pour les réfugiés, adopté à l’occasion de la *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*¹⁶. La 18^e reconstitution des ressources de l’Association internationale de développement de la Banque mondiale (IDA-18) a, pour sa part, donné lieu à l’ouverture d’un guichet de financement en faveur des réfugiés et des communautés d’accueil, permettant ainsi de mobiliser 2 milliards de dollars pour le renforcement du volet consacré au développement dans le cadre des interventions ciblant les situations de déplacement. Cette somme a été complétée par 2,2 milliards supplémentaires au titre de l’IDA-19, pour le cycle de financement 2022-2023.

Cette évolution des politiques publiques ne se limite cependant pas à la question des réfugiés. En effet, la nécessité de mettre en place des interventions de développement en vue d’ étoffer et de transformer l’action humanitaire mondiale figurait parmi les principaux thèmes abordés lors du Sommet mondial sur l’action humanitaire de 2016. La recherche de solutions durables pour les personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays ainsi que la coopération entre acteurs humanitaires et acteurs du développement font également partie des priorités du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, récemment mandaté par le Secrétaire général des Nations Unies pour émettre des recommandations en vue d’améliorer la riposte internationale aux

1 HCR, *Global Trends – Forced displacement in 2019* (Tendances mondiales en 2019 : les déplacements forcés). Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>.

2 On parle de réfugiés en situation d’exil prolongé (ou réfugiés de longue date) lorsque des populations d’un nombre égal ou supérieur à 25 000 personnes sont contraintes à un exil de cinq ans ou plus dans un pays donné.

3 HCR, *Global Trends – Forced displacement in 2017*, disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/globaltrends2017/>. Pour connaître la durée d’exil moyenne des personnes réfugiées, qui diffère de la définition des situations d’exil prolongé donnée par le HCR, consulter : Xavier Devictor et Quy-Toan Do, « How Many Years Have Refugees Been in Exile? » (Combien de temps dure l’exil des réfugiés ?), *Population and Development Review*, vol. 43, n° 2, 2017.

4 Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Reducing Protracted Internal Displacement* (Réduire les situations de déplacement interne prolongées), 2019. Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unocha.org/sites/unocha/files/Reducing%20Protracted%20Internal%20Displacement.pdf>.

5 HCR, *Global Trends – Forced displacement in 2019*, disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>.

6 Estimation sur la base des données de 2013. Banque mondiale, *World Bank Group Strategy for Fragility, Conflict, and Violence 2020–2025* (Stratégie du Groupe de la Banque mondiale – Fragilité, conflits et violence 2020–2025), 2020. Disponible à l’adresse suivante : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/844591582815510521/pdf/World-Bank-Group-Strategy-for-Fragility-Conflict-and-Violence-2020-2025.pdf>.

7 S’il a bien pu être établi que la majorité des personnes déplacées résidaient dans des zones urbaines, l’ampleur exacte de ce phénomène n’a toujours pas pu être déterminée avec exactitude. Dans son rapport *Global Trends 2019*, le HCR estimait ainsi que deux personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays sur trois vivaient dans des zones urbaines ou semi-urbaines, tandis qu’en 2018, il considérait que 61 % des réfugiés mondiaux résidaient en milieu urbain.

8 Centre conjoint des données sur le déplacement forcé de la Banque mondiale et du HCR, *Highly vulnerable yet largely invisible: Forcibly displaced populations in the COVID-19-induced recession* (Vulnérables mais invisibles : le sort des populations déplacées de force dans le cadre de la récession provoquée par la pandémie de COVID-19). Série de documents sur le déplacement forcé, n° 1, 2020. Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : https://www.jointdatacenter.org/wp-content/uploads/2020/12/JDC-Paper-Series-on-Forced-Displacement_No.1_Final.pdf.

9 HCR, « Resettlement at a glance (January-December 2020) » (Aperçu des tendances en matière de réinstallation – janvier-décembre 2020). Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/protection/resettlement/600e95094/resettlement-fact-sheet-2020.html>.

10 HCR, « Mid-year trends 2020 » (Tendances à la mi-2020). Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/5fc504d44.pdf>.

11 HCR, *Global Trends – Forced displacement in 2019*, p. 11-12. Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>.

12 HCR, *Pacte mondial sur les réfugiés*, 2018. Disponible à l’adresse suivante : <https://globalcompactrefugees.org/sites/default/files/2020-05/GCR%20Booklet%20FR.pdf>.

13 HCR, « The Sustainable Development Goals and the Global Compact on Refugees » (Les objectifs de développement durable et le Pacte mondial sur les réfugiés). Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/5efcb5004>.

14 Banque mondiale, *Forcibly Displaced: Toward a Development Approach Supporting Refugees, the Internally Displaced, and Their Hosts* (Déplacés de force : vers une approche de développement tenant compte des personnes réfugiées et déplacées de force et des communautés d’accueil), 2017. Disponible (en anglais) à l’adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25016>.

15 Banque mondiale, *World Bank Group Strategy for Fragility, Conflict, and Violence 2020–2025*, 2020. Disponible à l’adresse suivante : <https://documents1.worldbank.org/curated/fr/340881582811962903/pdf/Executive-Summary.pdf>.

16 Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, 2016. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.unhcr.org/fr/591ae6f84>.

situations de déplacement interne. Parmi les initiatives multipartites visant à renforcer les ressources nationales et à favoriser la recherche de solutions, on trouve également le *Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays (2018-2020)*¹⁷, ou encore la campagne du HCR pour l'élimination de l'apatridie qui, depuis son lancement, en 2014, a suscité de nouvelles adhésions aux *Conventions des Nations Unies sur l'apatridie*, et incité les pays à réformer leur législation, de sorte à combattre et pallier plus efficacement les problématiques liées à ce phénomène. Les 360 engagements pris par les États en 2019, lors du *Segment de haut niveau sur l'apatridie*¹⁸, ainsi que les différents engagements pris lors du *Forum mondial sur les réfugiés*, devraient, eux aussi conduire à de nouvelles avancées.

Plusieurs initiatives nationales reflètent également cette évolution. À travers un processus basé sur la recherche de consensus, l'*Autorité intergouvernementale pour le développement* (IGAD)¹⁹ travaille ainsi à estimer les actions nécessaires pour assurer, sur le long terme, le relèvement rapide et la consolidation de la paix au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que le renforcement de la résilience de cinq millions de personnes soudanaises et sud-soudanaises réfugiées, rapatriées, et déplacées à l'intérieur de leur propre pays. De même, à travers la *Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans*, le HCR et les gouvernements des Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran, et du Pakistan s'attachent non seulement à améliorer le partage des charges et des responsabilités avec les pays et communautés d'accueil, mais également à optimiser la recherche de solutions, y compris, le cas échéant, en fournissant une assistance aux pays d'origine. Ces deux processus sont appuyés par les plateformes de soutien mises en place lors du *Forum mondial sur les réfugiés* de décembre 2019, à travers lesquelles les pays touchés, les organisations humanitaires, les organisations de développement, les donateurs, le secteur privé ainsi que d'autres partenaires se sont engagés à faire preuve de solidarité et à fournir une assistance technique, un soutien financier et une aide au développement, pour ainsi parvenir à des solutions visant à mettre fin aux déplacements prolongés.

Lacunes persistantes en matière d'information et de données probantes

Cependant, malgré des avancées positives et une attention politique accrue autour de ces problématiques, des défis majeurs subsistent en ce qui concerne la disponibilité d'informations et de données probantes sur le déplacement forcé dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En effet, bien que de grandes quantités de données soient régulièrement produites, notamment à des fins humanitaires, certaines lacunes persistantes viennent compromettre la véritable prise en considération des populations déplacées de force dans les priorités de développement et les processus de planification nationaux. Parmi les principales lacunes existantes, on trouve notamment :



• Les « **défaillances en matière de qualité** », engendrées par un manque de clarté et de rigueur dans les définitions et les méthodes. En effet, l'incohérence de la terminologie, des concepts et des définitions employés pour caractériser le phénomène de déplacement forcé ainsi que l'irrégularité des méthodes de collecte de données utilisées et la non-conformité aux normes statistiques en vigueur constituent non seulement des obstacles majeurs à la constitution d'une base de données de qualité, mais limitent également les capacités à produire des données probantes qui puissent être comparées malgré la diversité des sources et des contextes. Bien que des progrès aient été réalisés dans certains de ces aspects, notamment à travers le *Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés et les déplacés (EGRIS)*, un travail considérable reste encore à accomplir. Afin d'espérer améliorer la qualité des données et des analyses produites, il conviendra notamment d'explorer plus avant la piste des innovations méthodologiques.

• Le « **manque de matière** », c'est-à-dire le manque de données socioéconomiques permettant de réaliser des études et comparaisons longitudinales portant sur les populations hôtes, et de générer des données probantes en vue d'améliorer leur protection et leur bien-être. En effet, les données disponibles sur le déplacement forcé, qui ont généralement été générées en vue d'éclairer les interventions humanitaires, sont rarement adaptées à l'action pour le développement. Ainsi, les données s'intéressant à la situation socioéconomique des personnes déplacées de force, à la manière dont cette situation diffère de celle des populations non déplacées et à l'évolution des principales variables socioéconomiques au fil du temps sont encore insuffisantes.

- Les « **défaillances systémiques** », liées à la faible intégration de données sur le déplacement forcé dans les systèmes statistiques nationaux des pays touchés. En effet, les systèmes statistiques nationaux prévoient rarement une collecte de données sur le déplacement forcé ; lorsqu'elle est effectivement prévue, les capacités du pays à récolter ces données sont souvent insuffisantes. L'incapacité à générer des statistiques officielles fiables ainsi que des analyses approfondies en matière de déplacement peut entraver l'inclusion effective des populations déplacées de force dans les processus de développement nationaux et limiter la possibilité de répondre efficacement aux vulnérabilités engendrées par ces phénomènes.
- Les « **lacunes en matière d'accès** », c'est-à-dire la faible disponibilité de microdonnées et données ventilées, ou l'accès limité à ces dernières. En effet, dans de nombreux contextes, l'incapacité à accéder rapidement à des données portant sur les populations déplacées de force au niveau des ménages ou des individus restreint fortement la possibilité de mener des recherches approfondies susceptibles d'éclairer l'élaboration de politiques et d'interventions pertinentes pour l'amélioration de la protection et du bien-être des communautés et des ménages déplacés. Bien souvent, la disponibilité de données relatives aux personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays, ventilées en fonction de l'âge, du genre, ou d'autres facteurs démographiques, est limitée. Parallèlement, le peu de données disponibles est généralement obtenu par modélisation statistique ; autant d'éléments qui viennent compromettre la capacité à obtenir des données probantes récentes et fiables.
- Les « **lacunes en matière de couverture** », qui désignent la faible disponibilité de données ou d'analyses portant sur certains groupes de population ou zones géographiques clés. En effet, les données disponibles sur les personnes apatrides, les populations ne résidant pas dans des camps de réfugiés ou encore les personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays résidant en zone urbaine sont généralement insuffisantes. Le bien-être des personnes de retour dans leur pays d'origine est également trop peu étudié. D'un point de vue mondial, certains pays et régions semblent toutefois davantage concernés par ce type de lacunes ; notamment les régions où les capacités locales en matière de production de données sont limitées (l'Afrique subsaharienne ou le Sahel, par exemple), mais également celles où les déplacements forcés et les mouvements de population sont particulièrement prononcés (comme l'Amérique latine).

Ainsi, malgré la richesse de l'écosystème de données actuel sur le déplacement forcé, un travail substantiel reste encore à accomplir avec la participation active et les efforts considérables de nombreuses parties prenantes pour la production, l'exploitation et l'amélioration des données disponibles sur les populations vulnérables, dont notamment : les différents gouvernements nationaux ainsi que leurs instituts de statistique ; les organisations internationales (p. ex., le HCR, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'UNICEF) ; les organisations de la société civile (p. ex., le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et leur Observatoire des situations de déplacement interne, l'International Rescue Committee, ainsi que le partenariat REACH) ; les instituts de recherche ; et les initiatives interorganisations (p. ex., le Service conjoint pour le profilage des déplacés internes).

C'est dans l'intention de pallier les manques existants qu'a été créé le JDC (voir les différentes étapes de la création du Centre à l'annexe 1). En effet, en assurant la coopération entre ses deux institutions mères ainsi qu'en nouant des partenariats avec un large éventail de parties prenantes, le Centre entend bien remédier aux lacunes persistantes en matière d'information et de données, et fédérer ses partenaires en vue de travailler collectivement à transformer l'état actuel des données sur le déplacement forcé.

Comme exposé au sein de la présente Stratégie 2021-2023, le JDC s'appuiera sur les récentes avancées pour atteindre ses objectifs et engendrer des changements durables. Il exploitera en particulier le travail accompli par l'EGRIS, la stratégie de transformation des données du HCR, ainsi que les progrès réalisés concernant l'inclusion des personnes déplacées de force dans les systèmes statistiques nationaux d'un certain nombre de pays (Kenya, Ouganda, etc.), et la production de données comparatives de haute qualité dans les contextes d'exil et de déplacement interne (p. ex., au Moyen-Orient et au Soudan). Bien que la mission du Centre ainsi que les résultats escomptés s'inscrivent dans une volonté à long terme, la présente *Stratégie* s'attache à décrire les actions prioritaires à mettre en œuvre par la Banque mondiale, le HCR, les gouvernements et les partenaires au cours des trois prochaines années, en vue de transformer le panorama des données sur le déplacement forcé.

17 Groupe thématique mondial de la protection, *Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays 2018-2020*. Disponible à l'adresse suivante : https://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/20180523-plan-action-pd20_fr.pdf.
18 HCR, « Segment de haut niveau sur l'apatridie : résultats et faits marquants », 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&doid=6000a63e4>.
19 La région de l'IGAD comprend les pays suivants : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan et Soudan du Sud. Voir : <https://igad.int/about-us/the-igad-region>.

Ambition et identité

Notre ambition :

Améliorer la protection et le bien-être des personnes déplacées de force et de tous les individus affectés par le déplacement forcé, à travers une action humanitaire et une action pour le développement cohérentes fondées sur des données probantes, ainsi que l'instauration de politiques nationales inclusives.

Notre mission :

Le JDC s'est fixé pour objectif de renforcer la capacité des parties prenantes à prendre des décisions opportunes, fondées sur des données probantes, et susceptibles d'améliorer la protection et le bien-être des populations touchées.

Par « populations touchées », on entend :

- Les populations déplacées de force, à savoir ; les personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriées et en quête d'asile.
- Les populations apatrides.
- Les populations d'accueil.

Les « parties prenantes concernées » désignent quant à elles :

- Les décideurs aux niveaux national et local dans les pays et les communautés touchés par le déplacement forcé.
- Les organismes humanitaires, les organismes de développement, le secteur privé, la société civile, et tous les acteurs participant à l'élaboration des politiques mondiales.

Principal axe d'intervention :

Afin de mener à bien notre mission, nous travaillerons principalement à améliorer et soutenir la collecte, l'analyse, la diffusion et l'exploitation de microdonnées socioéconomiques primaires et de données démographiques susceptibles d'appuyer l'élaboration des politiques et des programmes.

Les « microdonnées socioéconomiques » font référence à l'ensemble des données portant sur les conditions économiques et/ou sociales dans lesquelles vivent les individus, les ménages et les groupes, tandis que les « données démographiques », de nature quantitative, s'intéressent à la taille des différents groupes de population, et sont, dans l'idéal, ventilées en fonction de plusieurs variables démographiques pertinentes.

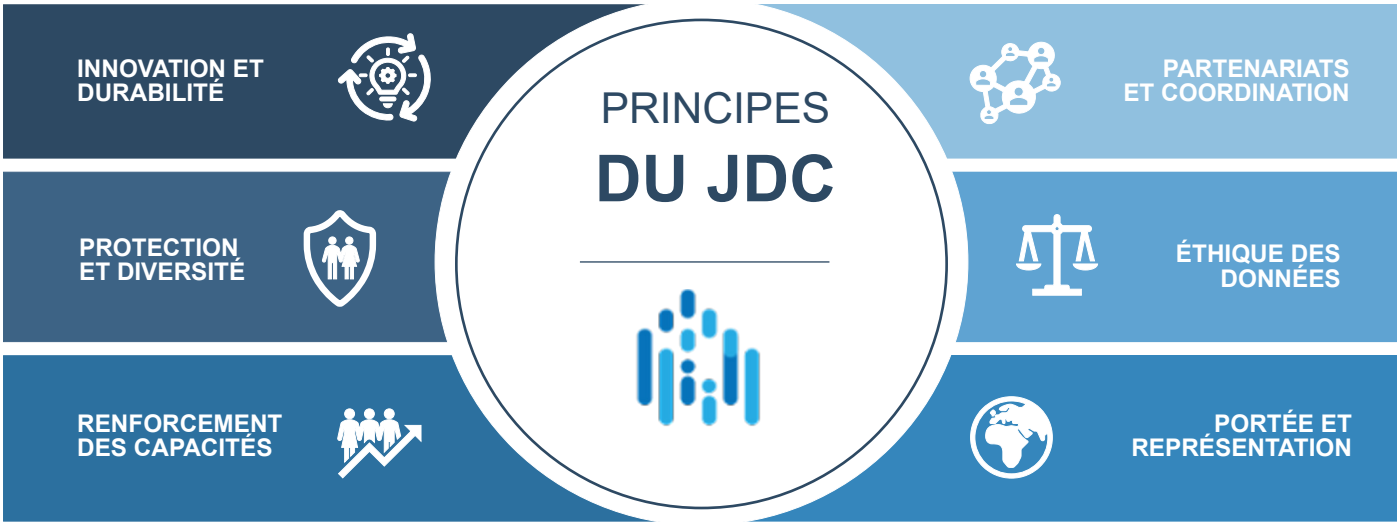
Notre identité :

En accord avec son ambition à long terme, le Centre joue un rôle moteur pour la transformation des données sur le déplacement forcé. En tant que création conjointe de la Banque mondiale et du HCR, il bénéficie en effet du personnel, des ressources et des capacités des deux organisations. Fort de cette richesse, le Centre travaille activement à engendrer un changement durable en faveur des populations touchées, à travers le renforcement de la base de données probantes permettant d'orienter les politiques nationales, l'action pour le développement ainsi que les opérations humanitaires. Dans cette optique, et afin de remédier aux lacunes persistantes en matière d'informations et de données probantes sur le déplacement forcé, le JDC s'attache ainsi à fédérer un certain nombre de parties prenantes pertinentes. Le Centre réalise par-là un travail d'utilité publique, puisqu'il s'efforce de répondre aux besoins des populations et des gouvernements touchés, tout en veillant à rendre ses résultats accessibles à tous.

Principes

En plus de son ambition et de sa mission, le JDC est également guidé par les principes suivants :

- **Innovation et durabilité** – le JDC s'efforce en permanence de rechercher de nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles approches, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses produits. Le Centre œuvre pour le déploiement à grande échelle de ses innovations les plus performantes, afin de susciter un changement durable, sur le long terme.
- **Protection et diversité** – dans le cadre de ses activités, le Centre tâche toujours de ne causer aucun préjudice, et de bien prendre en compte les problématiques spécifiques aux différents groupes et sous-groupes de populations (définis en fonction de facteurs liés à l'âge, au genre et à la diversité).
- **Renforcement des capacités** – le Centre travaille à améliorer les capacités des parties prenantes nationales et internationales à améliorer durablement la qualité et l'exploitabilité des données disponibles sur le déplacement forcé.
- **Partenariats et coordination** – à travers des méthodes inclusives et transparentes, le JDC collabore avec un grand nombre d'acteurs pour renforcer la qualité et la pertinence de ses produits, minimiser la répétition inutile d'activités similaires, et favoriser l'adhésion des parties prenantes, en particulier des États touchés, de sorte à renforcer l'impact des données et des résultats.
- **Éthique des données** – le Centre s'attache toujours à traiter les individus et les communautés avec respect, en veillant à acquérir, exploiter, stocker et partager les données ainsi que les résultats analytiques les concernant de manière responsable.
- **Portée et représentation** – dans le cadre de ses activités, le JDC s'efforce toujours de couvrir le plus de régions, de situations de déplacement et d'institutions possible.



Objectifs stratégiques et résultats escomptés pour 2021-2023

Cette section offre un aperçu des principaux objectifs stratégiques que le JDC s’est fixés pour la période 2021-2023, en vue de réaliser son ambition à long terme et sa mission.

- 

I. Renforcement des systèmes et normes statistiques
Renforcer les capacités et consolider les systèmes de données nationaux et internationaux à travers l’élaboration et l’application de normes, de méthodes et d’outils statistiques permettant la production de données pertinentes sur le déplacement forcé.
- 

II. Production de données et conduite d’analyses
Produire des microdonnées et analyses socioéconomiques aux niveaux infranational, national et régional, de sorte à étayer et améliorer les processus politiques et les interventions en matière de déplacement forcé.
- 

III. Accès sécurisé et responsable aux données
Améliorer l’accès à des microdonnées de qualité sur les personnes déplacées de force, tout en veillant à l’application de protocoles appropriés afin de garantir la protection des individus et des groupes.
- 

IV. Constitution d’une base de données probantes et partage des connaissances
Renforcer la communauté internationale de recherche sur le déplacement forcé en favorisant la diffusion des produits et données probantes issus des activités de recherche, ainsi qu’en facilitant le partage des connaissances, non seulement entre les membres de la communauté, mais également avec les praticiens de l’aide humanitaire et les décideurs compétents.

Parallèlement aux efforts collectifs déployés pour atteindre ces quatre objectifs, le JDC initiera un travail de transformation destiné à améliorer drastiquement la *disponibilité* et l’*accessibilité* d’informations et de données socioéconomiques probantes *de qualité* portant sur les populations touchées, lesquelles, à leur tour, participeront à éclairer les politiques et programmes élaborés aux niveaux infranational, national, régional et mondial.

À travers la réalisation de ses objectifs, le Centre entend donc atteindre les résultats suivants sur la période 2021-2023 :

- I. Meilleure qualité et/ou appropriation nationale accrue des données**
Résultat escompté : les parties prenantes nationales et internationales de 20 pays renforcent leurs systèmes de données et leurs capacités statistiques de manière à améliorer la qualité et/ou l’appropriation nationale des données sur les populations touchées.

Suivi : afin de mesurer ce résultat, il conviendra de déterminer si les instituts nationaux de statistique et les autres parties prenantes clés (dont les producteurs, détenteurs et financeurs de microdonnées) œuvrent bien à améliorer leur conformité aux normes statistiques lors de la collecte des données sur les populations touchées, et s’attachent bien à employer les outils, méthodes et solutions technologiques innovants éprouvés par le Centre.
- II. Fondements plus solides des politiques et interventions aux niveaux national et régional**
Résultat escompté : des microdonnées et analyses socioéconomiques (répondant aux besoins exprimés par les gouvernements ainsi que les partenaires humanitaires et/ou de développement) sont disponibles et sont exploitées en vue d’éclairer les politiques et les interventions portant sur les populations touchées dans 20 contextes de déplacement, aux niveaux infranational, national et/ou régional.

Suivi : pour suivre les progrès accomplis, nous réaliserons une enquête auprès des parties prenantes clés, de sorte à évaluer leur connaissance et leur utilisation des données et analyses approuvées par le Centre en vue d’appuyer leurs processus d’élaboration de politiques, leurs opérations et leurs programmes.
- III. Renforcement de l’accès aux microdonnées et rationalisation de la collaboration opérationnelle**
Résultat escompté 1 : les partenaires opérationnels collaborent de manière plus efficace dans 10 contextes de déplacement, grâce à l’amélioration de leurs pratiques de partage de données.

Résultat escompté 2 : 250 ensembles de données sont rendus accessibles au public grâce au partage plus systématique et responsable des microdonnées portant sur les populations touchées.

Suivi : afin de mesurer ces résultats, il conviendra de déterminer si les parties prenantes clés (dont les producteurs, détenteurs et financeurs de microdonnées) parviennent à s’accorder sur un cadre commun (visant à améliorer l’accès aux microdonnées relatives aux populations touchées, et répondant bien aux enjeux de protection) pour la publication systématique et responsable des données portant sur les populations touchées, ainsi qu’à le mettre en œuvre. Nous évaluerons également les progrès réalisés par le HCR et la Banque mondiale concernant le partage bilatéral des données faisant suite à l’instauration d’un accord en la matière.

- IV. Renforcer la concertation mondiale autour des politiques et promouvoir des recherches fondées sur les données**
Résultat escompté : la communauté de recherche est renforcée, tandis que les études portant sur les populations touchées s’appuient sur un plus grand nombre de données probantes, de sorte à orienter le dialogue mondial sur les politiques dans au moins trois domaines thématiques (p. ex., personnes réfugiées, personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays, apatridie, fragilités, ou relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19).

Suivi : afin d’évaluer les progrès en la matière, nous déterminerons si de nouveaux projets de recherche sont lancés/publiés et/ou si les produits et publications subventionnés par le Centre, y compris les données et analyses produites, sont bien utilisés en vue d’orienter les consultations mondiales sur des politiques relatives aux thèmes ciblés.

Le cadre de résultats disponible à la page 23 détaille plus avant la manière dont les réalisations et les résultats au titre de ces quatre objectifs seront évalués. Il présente notamment une liste complète des indicateurs utilisés.

Activités

En raison du caractère interdépendant de ses quatre objectifs stratégiques, qui limite la pertinence d'une approche séquentielle, le JDC travaille à leur réalisation de manière simultanée. Ainsi, tandis que les activités réalisées en vue de renforcer les normes et systèmes statistiques pourront participer à étayer et faciliter la production de nouvelles données et analyses par les gouvernements, les partenaires humanitaires et les partenaires de développement, les microdonnées socioéconomiques produites pourront, à leur tour, être diffusées de manière responsable auprès des parties prenantes afin de permettre leur exploitation dans le cadre de nouvelles recherches. Ces dernières contribueront à renforcer les connaissances et à améliorer la base de données nécessaires à l'élaboration de politiques. La présente section offre un aperçu de la manière dont les différentes activités menées par le Centre sont interconnectées dans le cadre des programmes de travail annuels (approuvés par le Comité de gestion du JDC) à l'appui des objectifs stratégiques pour 2021-2023. À travers chacune de ces activités, le Centre veillera en outre à renforcer et soutenir la mise en œuvre de la *stratégie de transformation des données du HCR pour la période 2020-2025*.



Objectif I : activités visant à renforcer les systèmes et normes statistiques

Pour espérer faire évoluer la manière dont les informations et données probantes éclairent les politiques et les opérations en faveur des populations déplacées ainsi que des communautés et pays d'accueil, il est essentiel de mobiliser des investissements destinés à la conception et la mise en œuvre de normes et systèmes de données aux niveaux institutionnel, national et international.

Le JDC, en collaboration active avec l'*EGRIS*, veillera donc à l'application effective des normes statistiques internationales relatives aux personnes déplacées de force, et travaillera à renforcer la capacité des instituts nationaux de statistique à produire des données sur le déplacement forcé. De même, sur la période 2021-2023, le Centre soutiendra les efforts entrepris en vue de concevoir des normes statistiques sur les populations apatrides, et s'attachera à améliorer la visibilité des personnes déplacées de force dans les ODD. En coordination avec les mécanismes internationaux existants, il œuvrera en outre pour le renforcement des capacités des instituts nationaux de statistique ainsi que des autres institutions nationales pertinentes. Parallèlement à cela, et conformément à l'objectif II de la présente stratégie, le JDC tâchera de renforcer directement les capacités des pays, en veillant à ce que les populations touchées soient incluses dans toutes les données produites, aux niveaux national et régional, par les instituts nationaux de statistique. Les pays concernés par ces activités ainsi que les possibilités d'intervention devront être déterminés en amont par le Centre. En collaboration avec ses partenaires clés, le JDC veillera par ailleurs à faire en sorte que l'intégralité des données soit financée et produite selon des normes et méthodologies communes, de manière à améliorer leur comparabilité. Parmi les actions prioritaires nécessaires à la réalisation de l'objectif I (et à l'instauration d'un changement durable), le Centre travaillera donc à : normaliser les méthodes et outils de production de données ; concevoir de nouveaux outils et mettre au point des méthodes et pratiques innovantes permettant de remédier à des problématiques ciblées ; et assurer la qualité des microdonnées.



Objectif II : activités de production et d'analyse des données

Favoriser la production de données et d'analyses de haute qualité sur le profil socioéconomique des personnes déplacées de force et des populations d'accueil, susceptibles d'orienter directement les processus de prise de décisions nationaux/régionaux, constitue une priorité essentielle du JDC.

Afin d'y parvenir, le Centre soutiendra les activités de collecte de données menées par les gouvernements à travers leurs systèmes statistiques nationaux (en s'appuyant sur des sources telles que des sondages, des enquêtes ou des registres administratifs) ou œuvrera, au niveau national, à la formation d'alliances entre la Banque mondiale, le HCR, et les autres partenaires. Il s'attachera en outre à renforcer les capacités desdits systèmes statistiques, de sorte à accroître la production de données et à assurer un changement durable. Ces activités, qui faciliteront également la comparaison entre les communautés déplacées et les populations non déplacées, ne devront être mises en œuvre que sur demande claire des décideurs nationaux et régionaux, afin de garantir leur impact stratégique sur la concertation autour des politiques et, ce faisant, sur la protection et le bien-être des populations touchées. En fonction des conditions propres à chaque contexte, l'inclusion d'un plus large éventail de populations cibles pourra être envisagée. Le Centre apportera son soutien aux activités de production de données menées aux niveaux infranational, national, régional, ou propres à des situations spécifiques. En effet, étant donné la portée régionale d'une grande partie des dynamiques de déplacement, les activités permettant d'orienter les opérations et politiques à ce niveau sont particulièrement pertinentes.

Les activités de collecte et d'analyse des données (qu'elles soient menées de concert ou séparément) à subventionner seront sélectionnées annuellement, et devront être approuvées par la Direction du JDC ainsi que par le Comité de gestion, conformément aux processus en vigueur. Un fonds roulant flexible permettra au JDC de répondre aux besoins opérationnels immédiats ou de s'adapter aux situations de crise évolutives, à travers un processus rationalisé.

Afin de se voir octroyer un financement du fonds roulant, les partenaires devront pouvoir démontrer l'urgence des activités envisagées, sans quoi ils seront encouragés à émettre une demande de financement via le processus annuel habituel.

Pour être financées, les activités devront réunir l'ensemble des critères suivants :

- **Répondre à une situation de déplacement/une situation spécifique à un pays.** Toute activité menée au niveau national ou dans le cadre d'une situation de déplacement doit cibler une population touchée pertinente (personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de leur propre pays, apatrides, rapatriées, en quête d'asile, ou autres personnes relevant de la compétence du Centre) ; et/ou s'inscrire dans un contexte pouvant prétendre à un financement de l'IDA18/de l'IDA-19/du Mécanisme mondial de financement concessionnel (ou modes de financement similaires), ou étant clairement couvert par le mandat des acteurs du développement. Les gouvernements des pays d'accueil doivent également avoir fait part de leur intérêt pour ladite activité.
- **Être pertinentes et opportunes.** Les activités du Centre doivent être pertinentes et opportunes de sorte à pouvoir orienter les politiques ou contribuer de manière concrète aux activités de programmation menées aux niveaux infranational, national ou régional par les acteurs nationaux et/ou les partenaires humanitaires et partenaires de développement.
- **Faire suite à une demande claire et s'inscrire dans des partenariats appropriés.** Les activités sont toujours gérées par les cadres supérieurs régionaux/nationaux chargés des opérations de la Banque mondiale et du HCR, même lorsque la demande émane (ou est guidée par) d'autres parties prenantes. Il convient donc de définir les partenariats les plus appropriés pour atteindre les objectifs attendus.
- **Démontrer leur faisabilité.** La volonté des parties prenantes à s'engager dans l'activité proposée doit pouvoir être démontrée, tandis que les plans présentés doivent être viables, tant sur le plan opérationnel que technique et financier.
- **Éviter les doublons et s'inscrire dans un travail synergique.** Les activités entreprises ne doivent pas faire double emploi avec des efforts récents, doivent permettre de répondre aux lacunes les plus urgentes, et/ou de mettre à profit ou renforcer les efforts déployés en vue d'améliorer les données sur le déplacement forcé.
- **Être d'intérêt public et avoir vocation à être diffusées.** Les activités soutenues par le JDC doivent générer des résultats bénéfiques à tous. Les données collectées avec l'aide du Centre doivent ainsi être rendues accessibles de manière responsable, tandis que les outils créés doivent être mis à disposition de l'ensemble des acteurs, y compris ceux n'ayant pas participé à leur conception. Afin de promouvoir une plus grande utilisation des informations et données probantes dans les processus de prise de décisions, il conviendra donc de définir les étapes à suivre pour la diffusion proactive des observations et des enseignements tirés au niveau national ou régional, en s'appuyant notamment sur les plateformes de collaboration existantes et sur des stratégies de communication efficaces. Il est également fortement recommandé de communiquer les résultats des activités entreprises aux populations touchées.

Outre ces critères de sélection, les activités seront également hiérarchisées en fonction de plusieurs facteurs, par exemple, leur alignement avec les principes du Centre (concernant, entre autres, la diversité régionale et la diversité du groupe de population couvert), et d'éléments pratiques (disponibilité des ressources, capacités institutionnelles, etc.). En raison du caractère évolutif de nombreux contextes de déplacement, le portefeuille d'activités correspondant à cet objectif sera géré de manière proactive et transparente, notamment à travers l'établissement d'une date fixe de cessation des financements, à laquelle les fonds seront redirigés vers d'autres options.



Objectif III : activités visant à renforcer l'accès sécurisé et responsable aux données

Le JDC est particulièrement déterminé à accroître l'accessibilité des microdonnées de qualité sur le déplacement forcé au cours de la période stratégique 2021-2023. En effet, cela permettrait non seulement de multiplier les recherches propices à l'élaboration de politiques, mais également, au fil du temps, d'améliorer la compréhension mondiale et le discours public autour du déplacement forcé.

Pour y parvenir, le Centre assistera le HCR dans le renforcement de ses capacités institutionnelles, de manière à permettre la diffusion systématique et responsable des microdonnées portant sur les personnes déplacées. En ce sens et afin de garantir, d'ici à 2023, un accès renforcé et systématique aux données, l'une de nos priorités consistera, en collaboration avec un large groupe d'acteurs (producteurs, utilisateurs et financeurs de microdonnées sur les populations touchées, notamment) à mettre au point un cadre commun pour le partage sécurisé et responsable des données. De plus, le JDC s'attachera à accroître la quantité des ensembles de données disponibles, en finançant le renforcement des bibliothèques de microdonnées hébergées par la Banque mondiale et le HCR. En effet, en coordination avec ses partenaires, le JDC promouvra activement l'exploitation des données disponibles, à des fins de recherche et d'élaboration de politiques, via les bibliothèques de microdonnées subventionnées, notamment à travers les activités exposées dans le cadre de l'objectif IV.

De plus, en tant que catalyseur, le Centre s'efforcera de faciliter le partage des données entre la Banque mondiale et le HCR, tant dans les différents contextes opérationnels qu'à travers un accord de partage mondial des données. De même, en lien avec l'objectif II, le JDC veillera à faire en sorte que les données produites dans le cadre de ses propres investissements soient anonymisées et diffusées de manière responsable et opportune.

ÉTHIQUE DES DONNÉES POUR LA PROTECTION DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTÉS

Le JDC reconnaît que chaque étape de la collecte, de l'exploitation, du stockage et de la diffusion de données portant sur des groupes vulnérables doit s'effectuer selon des principes éthiques rigoureux, à l'appui de toute prise de décisions. La protection des individus et communautés derrière les données, ainsi que de toutes les personnes impliquées dans leur production, est donc au centre des préoccupations du JDC. Ainsi, en plus de soutenir des activités favorisant une production et un traitement responsables des données, le Centre travaille également activement à la mise au point et au renforcement de cadres de travail pour un partage et une diffusion éthiques.

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL :

- Nous travaillons à la **conception et à la mise en œuvre de normes internationales** visant à garantir la sécurité et la dignité des populations affectées. Nous respectons les normes en vigueur en matière de gestion sûre et éthique des données et nous faisons preuve d'équité et de transparence dans nos opérations, dans le respect de la loi.
- Les **nouvelles données sont collectées à des fins précises, explicites et légitimes** avant d'être analysées et exploitées de manière cohérente avec l'objectif établi.
- Le principe consistant à « ne pas nuire » est au cœur de tous nos engagements opérationnels.
- Nous soutenons les efforts entrepris au niveau des organisations, et au niveau interinstitutions en vue de **coordonner, d'anonymiser, et de rendre les données accessibles de façon responsable**, pour faciliter leur exploitation et accroître leur impact potentiel, tout en assurant la protection des personnes concernées.
- Nous nous attachons non seulement à promouvoir **un partage éthique des connaissances acquises** sur les populations touchées, d'une manière qui garantisse l'anonymat, mais également à maximiser les bénéfices des réformes politiques.

L'OBJET DE NOTRE TRAVAIL :

- À travers **la recherche de consensus et l'établissement de partenariats**, le JDC travaille à la mise au point et à l'adoption d'outils, de protocoles et de directives de protection et de partage des données à destination des parties prenantes.
- Définir et évaluer les outils et protocoles juridiques** existants en ce qui concerne l'accès aux données, en s'appuyant sur les efforts déjà entrepris par divers partenaires.
- Participer à **l'élaboration de protocoles et directives de protection et de diffusion des données** pour le HCR, y compris un cadre d'évaluation des risques et de gestion des microdonnées, ainsi qu'à l'établissement de normes et protocoles d'anonymisation.
- Promouvoir **la formation, la sensibilisation, et le renforcement des capacités au sein du HCR** en ce qui concerne le stockage, la protection et la diffusion des données.

Objectif IV : activités pour la constitution d'une base de données probantes et le partage des connaissances

C'est en faisant en sorte que les connaissances et l'expérience acquises soient partagées et rendues accessibles au plus grand nombre que le travail du JDC pourra être reconnu d'intérêt public.

En s'appuyant sur les produits et enseignements engendrés dans le cadre des trois objectifs précédents et des activités de ses partenaires, le Centre investira, au niveau mondial, dans un certain nombre de processus et produits analytiques, lesquels permettront d'éclairer les questions de politiques que la communauté internationale, y compris les pays touchés par le déplacement forcé, jugera les plus urgentes. Ces produits analytiques pourront, entre autres, servir à : 1) mesurer, à travers la mise au point d'une méthodologie commune, l'impact des efforts déployés pour apporter aux personnes réfugiées l'accueil, la protection et l'aide prévue par le Pacte mondial sur les réfugiés ; 2) évaluer les conséquences de la crise sanitaire engendrée par la COVID-19 sur la situation socioéconomique des personnes déplacées de force ; ou 3) éclairer le travail du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes, à travers l'analyse approfondie des solutions susceptibles d'être mises en œuvre dans de tels contextes. En outre, pour déterminer les activités à mener dans le cadre des objectifs I à III, le JDC s'attachera à définir les recherches et les données probantes nécessaires à l'élaboration des politiques ainsi que les produits analytiques les mieux indiqués pour répondre à ces besoins, en prenant soin de collaborer avec les autres initiatives de recherche pertinentes.

Les connaissances et données probantes tirées des activités du Centre seront largement diffusées au travers de publications, canaux de communication et événements variés, afin de promouvoir l'échange et l'apprentissage. Bien que le JDC ne finance pas directement les recherches universitaires, il assurera un rôle fédérateur en s'attachant à réunir chercheurs, praticiens de l'aide humanitaire et décideurs publics (lors de sa conférence annuelle de la recherche et d'autres événements) et à faciliter les relations et les échanges entre ces différentes communautés, pour, à terme, renforcer l'impact de la recherche sur les politiques et les pratiques en vigueur. Des efforts seront notamment entrepris pour faire entendre les voix des chercheurs issus des pays touchés par le déplacement forcé, et, en cas de besoin, renforcer leurs capacités. Un programme de bourse sera également mis en place, en collaboration avec l'initiative « Building the Evidence on Protracted Forced Displacement: A Multi-Stakeholder Partnership » (partenariat multipartite pour la constitution d'une base de données probantes sur les situations de déplacement forcé prolongé), financée par le ministère britannique du Développement international.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS			
RENFORCEMENT DES SYSTÈMES ET NORMES STATISTIQUES	PRODUCTION DE DONNÉES ET CONDUITE D'ANALYSES	ACCÈS SÉCURISÉ ET RESPONSABLE AUX DONNÉES	CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNÉES PROBANTES ET PARTAGE DES CONNAISSANCES
			
Travailler à la création et à la mise en œuvre de normes statistiques internationales, en coopération avec les groupes d'experts sur les réfugiés, sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et sur les populations apatrides. Renforcer les capacités des pays et des institutions clés à produire des données sur les populations touchées. Améliorer la visibilité des personnes déplacées de force dans les ODD. Concevoir des méthodes et outils innovants et normalisés permettant de répondre aux problématiques de déplacement et de gérer un large éventail de sources de données pertinentes tout au long de leur cycle de vie. Améliorer les solutions technologiques pour la gestion des données.	Renforcer l'intégration des populations touchées dans les enquêtes* et systèmes de données nationaux des pays prioritaires. Collecter des données concernant la situation socioéconomique des populations touchées dans les pays et régions prioritaires. Procéder à l'analyse des données produites sur les populations touchées aux niveaux national et régional (aussi bien dans le cadre des processus de collecte de données que d'initiatives distinctes).	Consolider les capacités du HCR à systématiquement anonymiser et à diffuser des microdonnées de manière responsable. Mettre au point un cadre commun en vue d'instaurer un accès sécurisé et responsable aux microdonnées sur les populations touchées. Promouvoir et faciliter le partage de données entre la Banque mondiale et le HCR. Améliorer l'accessibilité aux microdonnées disponibles sur les populations touchées, notamment à travers le renforcement des bibliothèques de microdonnées existantes.	Générer des analyses et synthèses générales et comparatives (y compris des cartographies). Réunir les chercheurs et les praticiens de l'aide humanitaire/décideurs publics à travers l'organisation d'une conférence annuelle de la recherche. Synthétiser les recherches existantes à travers des revues de la littérature et des résumés trimestriels. Rédiger des publications et des guides d'introduction thématiques sur les recherches en cours Assurer la diffusion de bulletins d'information mensuels autour des réalisations du Centre. Organiser des séminaires, des ateliers et des formations sur la gestion des données, en mettant l'accent sur les récentes découvertes et les nouvelles méthodes. Diriger un programme de bourses de recherche.
*Notamment dans les études sur la mesure des niveaux de vie, les enquêtes sur les forces de travail, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples ou les enquêtes démographiques et de santé.			

PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN TEMPS DE COVID-19

C'est en plein cœur de la pandémie de COVID-19 que le JDC a mené ses premières opérations et mis au point sa Stratégie 2021-2023. Aujourd'hui, tandis que de nombreux pays continuent à subir de nouvelles vagues de contamination et que d'autres ont à peine entamé leurs campagnes de vaccination, on commence tout juste à entrevoir les conséquences économiques à long terme de la crise sanitaire, et à évaluer les besoins en matière de relèvement, notamment pour les économies, les secteurs et les populations vulnérables (y compris celles affectées par le déplacement forcé), sur lesquels la crise aura eu des effets extrêmement délétères. Dans un tel contexte sanitaire, les méthodes de collecte de données traditionnelles ont été particulièrement mises à mal, causant ainsi le report important ou l'annulation de bon nombre de sondages, d'enquêtes et d'activités. La situation a donc participé à renforcer le besoin urgent pour de nouvelles approches, méthodes et outils de production afin permettant de générer les données attendues. En raison de cette conjoncture, qui continuera à influencer les activités du Centre pour 2021 et les années à venir, la circonspection reste de mise en ce qui concerne la planification. Malgré tout, la pandémie de COVID-19 constitue l'occasion idéale d'ouvrir la voie, d'innover et de repérer les mécanismes les plus efficaces pour améliorer la production de données sur les populations vulnérables, conformément à la volonté collective de ne laisser personne de côté.

Le JDC s'est donc attaché à tenir compte de cette réalité lors de l'élaboration de la présente stratégie.

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL :

- Nous nous sommes efforcés d'insuffler une certaine **souplesse à notre stratégie, afin de pouvoir garantir l'agilité et la réactivité du Centre** face aux évolutions de la pandémie de COVID-19 et aux autres crises émergentes (notamment à travers l'établissement d'un fonds roulant).
- Nous tâchons par ailleurs de faire preuve d'innovation en recherchant et en testant **de nouvelles méthodes et sources de données** susceptibles de permettre la production de données socioéconomiques de qualité sur les populations touchées par des déplacements, en dépit des contraintes imposées par la pandémie (p. ex., enquêtes téléphoniques à intervalles rapprochés et autres sources de données).
- En plus de faciliter **le partage des expériences et de favoriser l'apprentissage, nous œuvrons également, en collaboration avec nos partenaires, à la constitution d'une base de données probantes** sur les groupes vulnérables en temps de COVID-19, de sorte à pouvoir mieux étayer, dès à présent et à l'avenir, la planification de l'action humanitaire et de l'action pour le développement dans les situations de déplacement et les crises de santé publique.
- Nous continuerons en outre à soutenir le **plan de riposte à la COVID-19 de nos institutions mères**, sur lequel nous veillerons à aligner notre travail.

L'OBJET DE NOTRE TRAVAIL :

- Notre travail portant sur les **vulnérabilités propres** aux populations déplacées de force, nous produisons des données probantes quant aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et des politiques adoptées en conséquence sur les groupes/sous-groupes de population touchés ainsi que les pays/communautés d'accueil.
- Nous collectons des données probantes sur la manière dont la pandémie affecte la **protection des populations touchées** aux niveaux des politiques et des communautés (p. ex., la façon dont les populations déplacées sont perçues, les restrictions à la liberté de circulation, etc.), **la recherche de solutions et les avancées en matière d'inclusion**. Le but est de contribuer à orienter les activités de plaidoyer visant à renforcer l'intégration des populations touchées dans les programmes de relèvement économique.
- Nous consolidons et partageons les connaissances acquises au cours de la pandémie concernant **les méthodes de collecte et d'analyse de données**, de sorte à améliorer la qualité des données sur les populations vulnérables.

Propriétés des données et produits générés par le JDC dans le cadre de ses activités

Les données générées grâce au soutien du JDC appartiennent à leur producteur ou dépositaire. Ainsi, dans le cas de données émanant d'un travail collaboratif entre les équipes de la Banque mondiale et du HCR, seule l'une des deux organisations sera en droit de revendiquer leur propriété, conformément à l'accord juridique établi entre les deux entités. Cependant, le Centre met tout en œuvre pour garantir que les données produites dans le cadre des activités qu'il soutient sont accessibles et partagées de manière responsable pour le bénéfice de tous, en accord avec les normes en vigueur sur la protection des données. L'attribution des droits d'accès aux données anonymisées, pour sa part, relève de la discrétion de la plateforme où celles-ci sont mises à disposition (p. ex., bibliothèques de microdonnées de la Banque mondiale ou du HCR). En effet, le JDC ne disposant pas de serveur, il n'hébergera aucune des données qu'il aide à produire.

La propriété des autres produits générés des suites des activités du Centre, comme les rapports analytiques ainsi que les méthodes et outils créés, reviendra au JDC lui-même ou au principal concepteur desdits produits, lesquels, en tant que biens publics, devront toutefois être librement accessibles.

Structure et méthodes de travail

Le Centre constitue une initiative conjointe à bien des égards. En effet, issu de la coopération institutionnelle entre ses deux organisations mères, le JDC travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires, et dispose d'une structure de gouvernance multipartite lui permettant non seulement de décupler la portée de ses activités, mais également de faciliter son rôle d'agent de liaison au sein de la communauté. Ainsi pourra-t-il permettre la transformation collective de l'état des données sur le déplacement forcé.

Structure et gouvernance institutionnelles

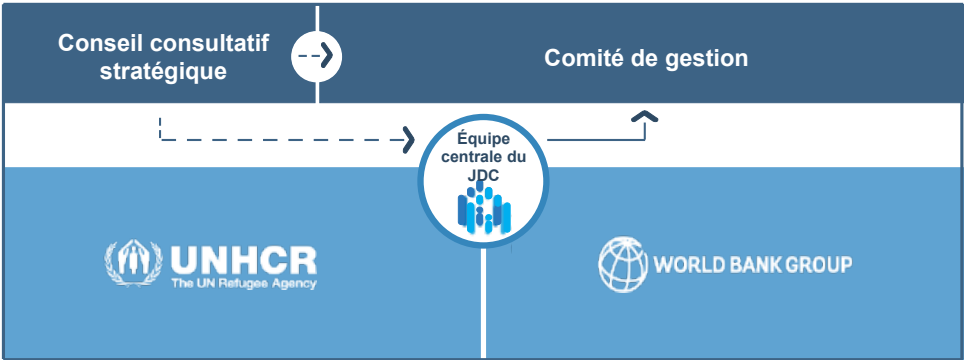
Le JDC a hérité des capacités, des ressources, de l'influence et des forces de ses deux institutions mères, que sont la Banque mondiale et le HCR. Dans le cadre de son objectif principal, il s'attache à encourager les efforts de production d'informations et de données probantes, jouant ainsi un rôle moteur pour la transformation du panorama des données sur les populations affectées par le déplacement forcé.

Le JDC est doublement institutionnalisé puisqu'il est non seulement rattaché (d'un point de vue financier et administratif) à la Banque mondiale, et plus particulièrement au groupe chargé de la lutte contre les fragilités, les conflits et les violences, mais également au HCR, à travers la Division de la résilience et des solutions. La nature institutionnelle du Centre est également garantie par la constitution de son équipe centrale, dont les membres sont directement recrutés au sein des deux organisations mères, et opèrent principalement depuis Copenhague, au Danemark (voir l'annexe 3 pour l'organigramme du JDC valable en janvier 2021). Le travail réalisé par le JDC auprès de la Banque mondiale et du HCR a ainsi permis de renforcer la collaboration entre les deux institutions, sans que les coûts d'opération s'en ressentent. Bien qu'il n'ait pas vocation à remplacer ou à rationaliser tous les partenariats noués par les deux organisations en matière de données, le JDC, à travers ses activités, contribuera toutefois à systématiser et à accroître les bénéfices de cette alliance, aujourd'hui et à l'avenir. En effet, fort de sa position de choix au sein de la Banque mondiale et du HCR, le Centre entend bien améliorer et transformer les activités de routine de ses deux institutions mères en matière de données, de manière à renforcer l'utilisation faite des informations et données probantes dans le cadre de l'élaboration des programmes, de la planification des opérations et de la concertation sur les politiques dans les contextes de déplacement forcé. Plus particulièrement, le JDC assistera le HCR dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de transformation des données pour la période 2020-2025. Il s'efforcera également de promouvoir l'inclusion systématique de la question du déplacement forcé dans les activités de production de données et les opérations de la Banque mondiale (p. ex., dans les enquêtes sur la pauvreté), que ces celles-ci soient financées ou non par le Centre.

Le JDC bénéficie d'une structure de gouvernance multipartite à deux niveaux, comprenant un Conseil consultatif stratégique et un Comité de gestion.

Le **Comité de gestion** se réunit annuellement (ou plus fréquemment, en fonction des besoins) pour superviser le travail du Centre, notamment à travers l'examen et l'approbation de questions stratégiques telles que le budget et le programme de travail annuels. Il est constitué de représentants des donateurs du Centre (3), des pays d'accueil (3), de la Banque mondiale (3), et du HCR (3). La diversité des parties prenantes impliquées au sein du Comité, en plus de susciter une plus grande adhésion à l'initiative, permet de veiller à ce que le Centre ne dévie pas de ses objectifs stratégiques.

Le **Conseil consultatif stratégique**, pour sa part, se rassemble préalablement à toute réunion du Comité de gestion. Fonctionnant sur la base du volontariat, il regroupe un large éventail de parties prenantes (gouvernements, instituts nationaux de statistique, partenaires humanitaires, partenaires de développement, organisations de la société civile, établissements universitaires et partenaires du secteur privé) qui, en raison de leur intérêt certain dans le mandat du Centre, souhaitent participer à conseiller et aiguiller le Comité de gestion et le JDC dans la mise en œuvre de sa stratégie. La vaste expertise des membres du Conseil consultatif stratégique constitue en outre une source inépuisable de connaissances et d'expérience dans laquelle le JDC est amené à puiser.



STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DU JDC

Mode opératoire

Chaque activité du JDC est gérée par une équipe spéciale, laquelle bénéficie du soutien et de l'assistance de l'équipe centrale du JDC lors des phases d'élaboration et de mise en œuvre. Bien que la plupart des activités soient conduites par des équipes issues d'une des deux institutions mères, celles-ci peuvent également être dirigées ou codirigées par des partenaires externes et/ou l'équipe du Centre.

En agissant principalement par le biais de ses deux organisations mères, le JDC garantit la durabilité des investissements réalisés en vue d'améliorer la qualité, la quantité et la disponibilité des microdonnées socioéconomiques sur le déplacement forcé, ainsi que leur caractère bénéfique, pour les clients principaux de la Banque mondiale comme pour ceux du HCR (c'est-à-dire, les gouvernements et les populations touchés). Ce mode opératoire permet également au Centre d'assurer l'alignement des nouvelles activités avec le travail déjà réalisé par ses institutions mères (p. ex., dans le cadre de la mise en œuvre de la *stratégie de transformation des données du HCR*), dans l'optique de favoriser les synergies et d'éviter les doubles emplois. Le JDC est ainsi en mesure de réaliser concrètement son engagement, à savoir renforcer la capacité combinée de la Banque mondiale et du HCR à engendrer un changement majeur dans le panorama des données sur le déplacement forcé.

Le Centre soutient les équipes chargées de la mise en œuvre des activités de plusieurs façons, à travers une combinaison des éléments suivants :

- **Des investissements financiers** couvrant une partie ou l'intégralité des coûts des activités envisagées ;
- **Des conseils et une assistance techniques** garantissant la pertinence et la haute qualité des réalisations et des produits, afin de favoriser l'apprentissage et de permettre la rationalisation des processus ;
- **Des conseils stratégiques** pour l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pertinentes susceptibles d'orienter les concertations autour des politiques et d'étayer les programmes ;
- **Des services de coordination et de partenariat** consistant à identifier et mettre en relation des partenaires potentiels, de sorte à renforcer les réalisations du projet, à tirer parti des synergies et à accroître l'impact des activités.

Toute activité soutenue par le JDC au niveau national ou régional doit avoir été préalablement approuvée par l'équipe de direction du HCR et de la Banque mondiale, et permettre de répondre à un besoin concret de données ou d'analyses, de manière à garantir que lesdites activités soient pertinentes d'un point de vue opérationnel et stratégique. Les lacunes existantes en matière de données sont généralement mises en évidence au cours de processus multipartites, par exemple dans le cadre des plans de développement à moyen terme, des dialogues sur les politiques, du Cadre d'action global pour les réfugiés, des projets et programmes financés par l'IDA-18/le Mécanisme mondial de financement concessionnel/l'IDA-19, des plateformes de soutien aux solutions pour les situations de déplacement forcé, ou des plans d'intervention humanitaire/plans d'intervention pour le développement.

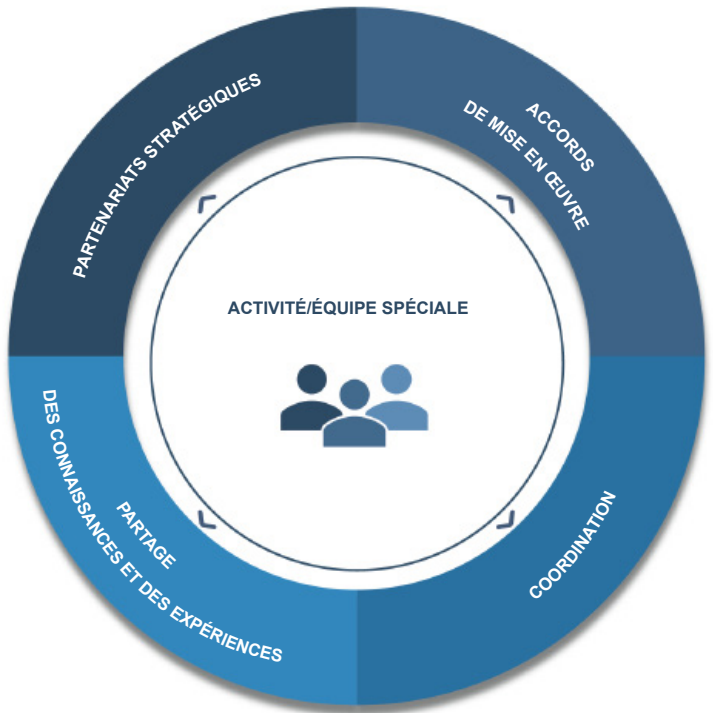
Durant la phase de conception des activités, le Centre veille à consulter et à se coordonner avec les pôles mondiaux d'expertise et les unités de gestion de pays de la Banque mondiale, ainsi qu'avec les équipes de direction des bureaux régionaux et bureaux de pays du HCR, pour s'assurer de l'intérêt ou de l'adhésion potentiels du gouvernement. C'est au Directeur/Représentant pays de la Banque mondiale ou au Représentant de pays/Chef du bureau de pays du HCR qu'il revient ensuite de soumettre la proposition, s'il considère que les activités envisagées constituent bien une priorité stratégique. Une fois examinée et approuvée par le Comité de gestion du JDC, ladite proposition bénéficiera alors d'un appui stratégique mondial. Les activités sont ensuite mises au point au moyen de notes de cadrage/notes d'orientation, avant d'être soumises à un examen par les pairs. En plus de fournir une assistance technique et stratégique, les équipes de direction et référents de la Banque mondiale et du HCR (aux niveaux national, régional et mondial) procèdent, tout au long de la phase de mise en œuvre, à des révisions en cours de route, de manière à assurer l'atteinte des résultats souhaités et à garantir la continuité de la pertinence opérationnelle.

Le mode opératoire du JDC repose aussi sur des alliances avec un grand nombre de parties prenantes extérieures à ses institutions mères, dont : des gouvernements, des acteurs du développement, des organisations internationales, la société civile, des acteurs du secteur privé, ainsi que certains universitaires, groupes d'experts et initiatives multipartites. En effet, afin de réaliser les objectifs communs et de parvenir à des réalisations concrètes et porteuses de transformation, le JDC cherche continuellement à établir de nouveaux partenariats, tout en renforçant les alliances déjà existantes. Ces partenariats peuvent être de différente nature, et notamment prendre la forme :

- **De partenariats stratégiques** orientés vers l'atteinte d'objectifs communs (p. ex., le partenariat noué avec l'EGRIS afin d'accroître l'inclusion des personnes déplacées de force dans les enquêtes et systèmes nationaux, ou ceux établis au niveau national/régional avec les partenaires de développement en vue de promouvoir l'utilisation effective des résultats) ;
- **D'un partage de connaissances et d'expériences** bénéfique à chaque partie et propice à l'apprentissage (comme c'est le cas, par exemple, avec le milieu universitaire, dans le cadre de la conférence annuelle de la recherche et d'ateliers thématiques, ou avec les experts techniques mondiaux, qui délivrent des conseils pour surmonter certaines difficultés méthodologiques complexes) ;
- **D'accords de mise en œuvre** concernant certains des produits attendus dans le cadre des activités (p. ex., collaborer avec les instituts nationaux de statistique pour la collecte des données, avec des partenaires qualifiés pour assurer le renforcement des capacités, ou encore avec les producteurs de données, en particulier dans les contextes de déplacements internes) ;

- **D'efforts de coordination** destinés à améliorer les réalisations et à accroître l'impact des activités (p. ex., travailler de concert avec les gouvernements et parties prenantes concernées, comme la société civile et les partenaires de développement, en vue de favoriser l'accès responsable aux microdonnées).

Le graphique suivant offre une représentation visuelle de ces différentes modalités de partenariat.



MODALITÉS DE PARTENARIAT DU JDC

Rôle fédérateur

Grâce à sa structure institutionnelle, à ses modalités de gouvernance et à son mode opératoire, le JDC est particulièrement bien indiqué pour faire la liaison entre les différentes parties prenantes. De fait, la mise en œuvre de la présente stratégie requerra l'établissement d'un certain nombre de partenariats, notamment avec les gouvernements des pays d'accueil, la communauté humanitaire, les acteurs du développement, le secteur privé, le milieu universitaire, les populations touchées et les acteurs de la société civile. La réussite de la Stratégie dépendra ainsi grandement de la qualité des alliances formées. Le Centre s'attachera donc à réunir des experts et partenaires compétents afin de pouvoir parvenir collectivement à une transformation durable du panorama des données sur le déplacement forcé.

Dans certains domaines de travail, le rôle fédérateur du JDC constituera une valeur ajoutée non négligeable, en particulier pour les activités menées dans le cadre des objectifs I, II, et IV. Ce n'est en effet qu'à travers l'implication de diverses parties prenantes en vue d'assurer les priorités du JDC (alignement des méthodologies employées par les partenaires, mise au point d'un cadre commun pour le partage sécurisé et responsable des données et établissement de relations solides entre les décideurs publics, les praticiens de l'aide humanitaire et les chercheurs) que les efforts déployés pourront porter leurs fruits. Ce rôle fédérateur se verra facilité par la structure de gouvernance du Centre, dont les deux organes réunissent déjà un certain nombre d'acteurs clés, ainsi que par les liens entretenus avec la Banque mondiale et le HCR.

INNOVATIONS PÉRENNES EN MATIÈRE DE DONNÉES

L'innovation est l'un des principes directeurs du JDC. En accord avec ce principe, le Centre s'efforce en permanence de rechercher de nouvelles méthodes, de nouveaux outils et de nouvelles approches susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience de son travail. Il aspire donc à introduire des pratiques innovantes en matière d'information et de données probantes, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des produits et d'engendrer des résultats porteurs de transformations durables.

En effet, face aux lacunes considérables en matière de données (détaillées précédemment lors de la présentation du contexte) et aux défis posés par la complexité des déplacements forcés, il est indispensable de faire preuve d'innovation si l'on souhaite améliorer l'état des données connexes. Les mouvements de population incessants, les difficultés à atteindre certains groupes de population, la dangerosité des environnements, ainsi que la forte densité de population dans les contextes urbains participent notamment à entraver les efforts de collecte de données et requièrent donc l'élaboration de solutions novatrices. Ce besoin est d'autant plus urgent que les restrictions imposées dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 ont mis à mal les approches de collecte de données traditionnelles.

LES RÔLES DU JDC :

- **Moteur** pour le partage de nouvelles approches et la création de synergies entre la Banque mondiale et le HCR ;
- **Validateur** de nouvelles normes, de nouvelles méthodes et de nouveaux outils, testés et éprouvés conformément à l'objectif I ;
- **Incubateur** d'idées, de méthodes et de solutions technologiques innovantes pour la production de données, dans le cadre des activités liées à l'objectif II ;
- **Facilitateur** d'accès aux données pour la conduite d'opérations et d'analyses novatrices, en accord avec l'objectif III ;
- **Propagateur** d'enseignements, d'observations et de méthodes, en accord avec l'objectif IV.

NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS D'INNOVATION POUR 2021-2023 COMPRENDRONT :

- L'établissement d'un seuil statistique commun permettant de déterminer à quel moment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays doivent cesser d'être définies comme telles ;
- L'intégration des populations déplacées de force dans les enquêtes et systèmes de données nationaux ;
- La définition des bonnes pratiques applicables dans le cadre des modules d'enquête sur le déplacement forcé ;
- Le perfectionnement des méthodologies permettant de mesurer la consommation dans les camps et d'évaluer l'impact des populations déplacées sur les communautés d'accueil ;
- La recherche et la mise à l'essai de solutions et outils technologiques de substitution pour la production de données, notamment en ce qui concerne l'échantillonnage préalable aux enquêtes ;
- La conception d'outils d'intelligence artificielle permettant de mieux comprendre les projets et recherches sur le déplacement forcé ;
- L'élaboration d'un cadre commun pour l'accès responsable aux microdonnées ;
- Le renforcement des connaissances des principaux décideurs en matière de données.

Ce n'est qu'à travers un travail de longue haleine que le JDC sera capable de réformer la manière dont les données sur le déplacement forcé sont abordées et d'assurer l'adoption durable de pratiques innovantes. Les efforts déployés durant la période 2021-2023 permettront de poser les bases de ce travail d'innovation, dont la majorité des fruits ne seront récoltés qu'après 2023.

Ressources nécessaires

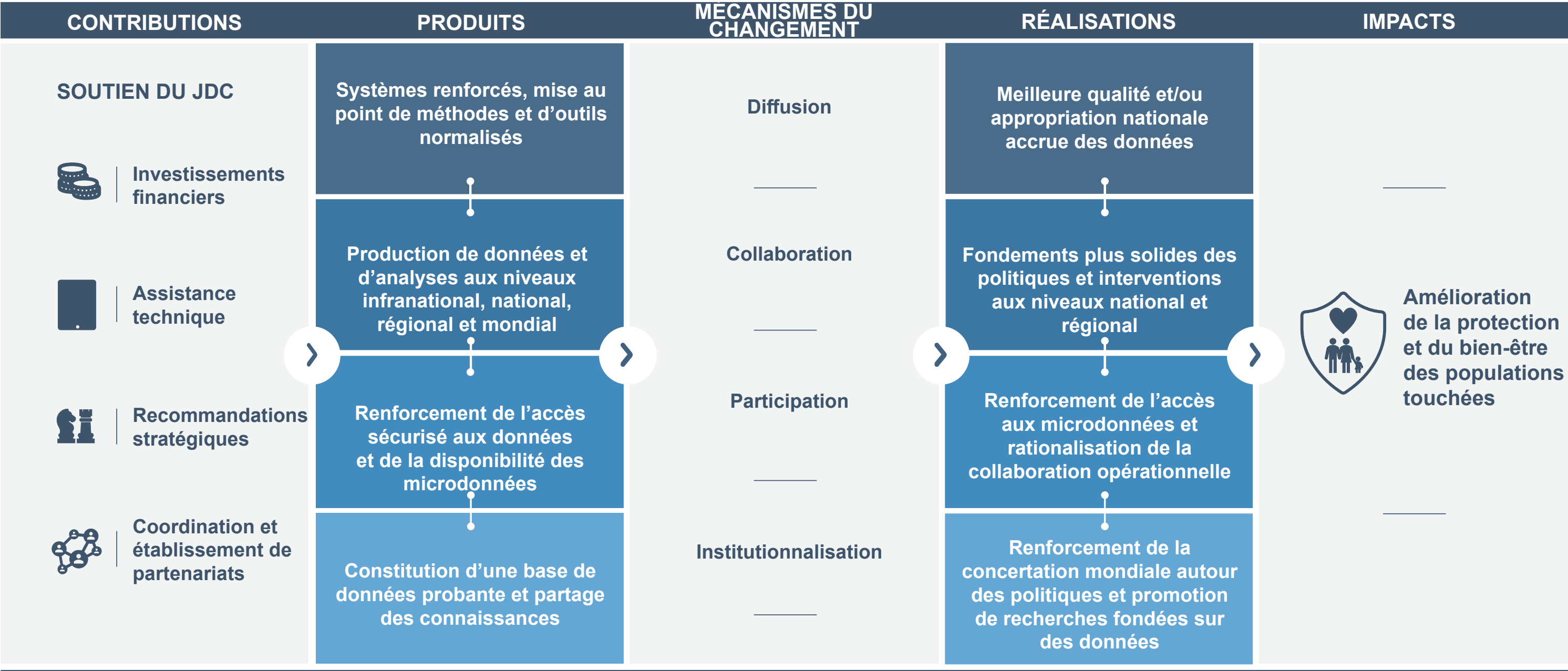
Les activités du JDC sont soutenues par de multiples mécanismes de financement spécifiquement voués à l'action humanitaire et au développement. Conformément au cadre commun mentionné dans la présente stratégie, les fonds ainsi mobilisés sont détenus par les deux organisations mères, de manière à permettre une participation concrète du JDC aux opérations. Les ressources financières nécessaires au travail du Centre, exposées dans le tableau ci-dessous, ont été estimées sur la base des chiffres de 2020, et réparties selon deux catégories : besoins administratifs et besoins opérationnels. Une stratégie de financement distincte sera par la suite élaborée afin de détailler plus avant les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la présente stratégie.

		2021	2022	2023	Total
Total des besoins opérationnels		16 590 000	12 850 000	8 240 000	37 680 000
Mise en œuvre des objectifs	Objectif I	2 590 000	2 840 000	2 150 000	7 580 000
	Objectif II	10 490 000	7 650 000	3 880 000	22 020 000
	Objectif III	1 160 000	130 000	230 000	1 510 000
	Objectif IV	1 350 000	1 240 000	990 000	3 570 000
Fonds roulant		1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Mise en œuvre et coordination du programme		1 700 000	2 080 000	2 140 000	5 910 000
Dépenses administratives et de gestion		1 390 000	1 500 000	1 520 000	4 410 000
TOTAL		19 680 000	16 430 000	11 900 000	48 000 000

Évaluation des résultats

Théorie du changement

La théorie du changement détaille la manière dont le JDC entend, grâce à ses activités, engendrer des changements dans la vie des populations touchées, notamment en ce qui concerne leur protection et leur bien-être. Conformément à l'ambition affichée par le Centre, la théorie du changement exposée ci-dessous synthétise les étapes envisagées par le JDC afin de traduire les contributions financières, techniques, stratégiques et partenariales en produits créés au titre des objectifs stratégiques et, à terme, de générer des résultats et des réalisations à l'appui d'un changement concret. Elle présente également les mécanismes du changement susceptibles de contribuer à transformer les produits en réalisations. Il convient cependant de garder à l'esprit que l'impact final prévu ne sera pas forcément mesurable d'ici la fin de la présente période stratégique.

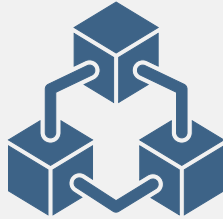


THÉORIE DU CHANGEMENT DU JDC

Cadre de résultats

Le cadre de résultats vient compléter la théorie du changement, en décrivant la manière dont le JDC a prévu de suivre les produits et les résultats visés par les activités menées au cours de la période 2021-2023. En effet, à travers chacun des objectifs qu'il s'est fixés, le JCD aspire à atteindre un résultat global qui contribuera à améliorer la protection et le bien-être des populations touchées. La progression de ces objectifs sera contrôlée au moyen : 1) d'indicateurs quantifiables visant à mesurer les produits immédiats résultant des activités dirigées et soutenues par le JDC ; ainsi que 2) d'indicateurs de réalisations qualitatifs permettant d'évaluer la manière dont le JDC participe non seulement à éclairer les politiques et les programmes, notamment à travers la transformation du panorama des données sur le déplacement forcé, mais également à faciliter, pour les décideurs, la prise de décisions fondée sur des données probantes en ce qui concerne le soutien aux populations touchées. En outre, si des cibles précises ont bien été associées aux indicateurs de produits pour toute la durée de la stratégie, il sera nécessaire, pour établir des rapports, de définir des cibles annuelles, en adéquation avec les fonds mobilisés et les programmes de travail approuvés chaque année. Les rapports établis sur la base de cette combinaison d'indicateurs de *produits* quantitatifs et d'indicateurs *de réalisations* qualitatifs permettront ainsi de mettre au jour certaines tendances dans les activités du JDC, de suivre les progrès effectués, et d'orienter la prochaine évaluation du Centre, en accord avec les principaux résultats visés. Le cadre de résultats présente également les prérequis nécessaires pour que les produits des activités puissent être transformés en réalisations de plus grande ampleur.

Cependant, le Centre, conformément à son rôle de moteur et de facilitateur, s'attache principalement à soutenir les activités plutôt qu'à les mettre en œuvre directement. Il ne fera donc que contribuer à ces accomplissements et ne pourra pas s'en attribuer entièrement le mérite (voir l'annexe 3 « Évaluation des risques et plans d'atténuation »).

 Objectif I : Renforcement des systèmes et normes statistiques Renforcer les capacités et consolider les systèmes de données nationaux et internationaux à travers l'élaboration et l'application de normes, de méthodes et d'outils statistiques permettant la production de données pertinentes sur le déplacement forcé. Résultat escompté I : Meilleure qualité et/ou appropriation nationale accrue des données Les parties prenantes nationales et internationales de 15 pays renforcent leurs systèmes de données et leurs capacités statistiques de manière à améliorer la qualité et/ou l'appropriation nationale des données sur les populations touchées.			
Activités	Produits (indicateurs)	Prérequis	Réalisations (indicateurs)
Travailler à la création et à la mise en œuvre de normes statistiques internationales, en coopération avec les groupes d'experts sur les réfugiés, sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et sur les populations apatrides. Renforcer les capacités des pays et des institutions clés à produire des données sur les populations touchées. Améliorer la visibilité des personnes déplacées de force dans les ODD. Concevoir des méthodes et outils innovants et normalisés permettant de répondre aux problématiques de déplacement et de gérer un large éventail de sources de données pertinentes tout au long de leur cycle de vie. Améliorer les solutions technologiques pour la gestion des données.	1A. Mettre au point 80 méthodes, modules, supports de formation et outils susceptibles d'être utilisés par les instituts nationaux de statistique et/ou les parties prenantes clés²⁰ afin de produire des microdonnées de qualité sur les personnes déplacées de force²¹, conformes aux normes statistiques internationales²² et, le cas échéant, alignées sur les ODD²³. 1B. Contribuer à l'élaboration de normes statistiques pour la collecte de données sur les personnes déplacées, de manière à améliorer l'évaluation des solutions durables. 1C. Contribuer à l'élaboration de normes statistiques pour la collecte de données sur les populations apatrides, en vue de leur officialisation par la Commission de statistique des Nations Unies. 1D. Mettre en place des activités de formation, ou similaires, afin de renforcer la capacité de 15 instituts nationaux de statistique/parties prenantes clés à produire des données sur les populations touchées²⁴. 1E. Promouvoir auprès des instituts nationaux de statistique et/ou des parties prenantes clés l'application des méthodes, normes et outils statistiques internationaux, au moyen de 15 réunions d'information, événements ou publications. 1F. Tester 25 solutions technologiques, méthodes et outils innovants²⁵ susceptibles d'être utilisés pour remédier aux problématiques récurrentes et produire des microdonnées sur les populations touchées.	Les données sont diffusées efficacement. Il existe une volonté politique d'institutionnaliser les normes, méthodes et outils. Les instituts nationaux de statistique bénéficient de financements en vue du maintien de leurs capacités. Les parties prenantes sont engagées et impliquées.	IA. Les instituts nationaux de statistique et/ou les parties prenantes clés respectent de plus en plus les normes statistiques en vigueur de collecte des données sur les populations touchées, et s'attachent bien à employer les méthodes, modules, supports de formation et outils mis à disposition. IB. Les pays produisent et diffusent un nombre croissant de données sur le déplacement forcé, en alignement avec les ODD. IC. À la suite d'activités de formation ou autres (p. ex., formation en cours d'emploi), les parties prenantes clés au niveau national ou régional renforcent leur capacité à produire des données de haute qualité sur les populations touchées. ID. Grâce à l'utilisation de solutions technologiques, de méthodes et d'outils innovants, les parties prenantes clés au niveau national ou régional renforcent leur capacité à produire des données de haute qualité sur les populations touchées.

20 Les « parties prenantes clés » désignent les producteurs, détenteurs et financeurs de microdonnées, y compris les gouvernements, les instituts nationaux de statistique, les organisations internationales, les partenaires humanitaires et les partenaires du développement.

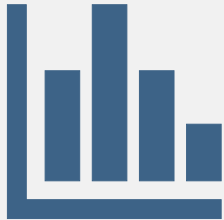
21 Dans le cadre de la présente stratégie, les « personnes déplacées de force » font référence aux personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriées, et en quête d'asile.

22 Par « normes statistiques », on entend les recommandations officielles de la Commission de statistique des Nations Unies et/ou approuvées par la communauté internationale.

23 L'alignement sur les ODD implique de tenir compte des indicateurs de suivi des ODD spécifiques au déplacement forcé (tel que défini par la Commission de statistique des Nations Unies et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable). Cet alignement peut par exemple être assuré en veillant à ce que l'instrument de collecte de données employé permette bien de recueillir les données pertinentes, à ce que les échantillons soient assez vastes pour permettre la ventilation, et/ou à ce que les produits analytiques puissent être utilisés pour l'élaboration de rapports sur les indicateurs de suivi des ODD prioritaires.

24 Dans le cadre de la présente stratégie, le terme « populations touchées » regroupe aussi bien les populations déplacées de force (personnes réfugiées, déplacées à l'intérieur de leur propre pays, rapatriées, et en quête d'asile) que les populations apatrides et les populations d'accueil.

25 Par « innovant », on entend des sources de données (données spatiales, données générées par les citoyens, données géospatiales, données satellites, etc.), méthodes et outils (p. ex., enquêtes téléphoniques, réseaux sociaux, outils numériques, et solutions technologiques) novateurs ou non traditionnels permettant de remédier aux problématiques récurrentes et d'améliorer les microdonnées sur les populations affectées.



Objectif II : Production de données et conduite d'analyses
Produire des microdonnées et analyses socioéconomiques aux niveaux infranational, national et régional, de sorte à étayer et améliorer les processus politiques et les interventions en matière de déplacement forcé.

Résultat escompté II : Fondements plus solides des politiques et interventions aux niveaux national et régional
Des microdonnées et analyses socioéconomiques répondant aux besoins exprimés par les gouvernements, les partenaires humanitaires et/ou les partenaires de développement sont disponibles et sont exploitées en vue d'éclairer les politiques et les interventions portant sur les populations touchées dans 20 contextes de déplacement, aux niveaux infranational, national et/ou régional.

Activités	Produits (indicateurs)	Prérequis	Réalisations (indicateurs)
Renforcer l'intégration des populations touchées dans les enquêtes et systèmes statistiques nationaux des pays prioritaires. Collecter des données concernant la situation socioéconomique/le bien-être des populations touchées dans les pays et régions prioritaires. Analyser les données produites aux niveaux national et régional sur les populations touchées.	2A. Soutenir, à travers les processus de collecte de données des instituts nationaux de statistique, la production de 15 ensembles de données sur les populations affectées, en veillant, lorsque cela est pertinent, à ce qu'ils soient alignés sur les ODD. 2B. Soutenir la production de 30 ensembles de données sur les populations touchées, en veillant à ce qu'ils puissent être comparés à ceux sur les populations non déplacées et, le cas échéant, à ce qu'ils soient alignés sur les ODD. 2C. Soutenir, aux niveaux infranational, national et régional, la production de 80 produits, rapports ou notes d'orientation analytiques (y compris des études descriptives, prescriptives, et prédictives) sur les populations touchées.	Les données sont diffusées efficacement. Les constats tirés des données et des analyses sont pertinents pour les processus d'élaboration de politiques, les opérations et les programmes. Le contexte de déplacement ne connaît aucune évolution majeure susceptible d'invalidier les données ou d'entraver les processus d'élaboration de politiques. Il existe une volonté politique d'utiliser les données et les analyses pour orienter les processus d'élaboration de politiques et les opérations. Des ressources sont disponibles afin de permettre la mise en œuvre des politiques et programmes.	IIA. Les parties prenantes clés s'appuient de plus en plus sur les microdonnées socioéconomiques disponibles autour des populations touchées pour éclairer leurs processus d'élaboration de politiques, leurs opérations et leurs programmes aux niveaux infranational/national/régional²⁶.

26 À des fins de suivi, nous réaliserons une enquête auprès des parties prenantes clés, de sorte à évaluer leur connaissance et leur utilisation des données et analyses approuvées par le Centre en vue d'appuyer leurs processus d'élaboration de politiques, leurs opérations et leurs programmes.



Objectif III : Accès sécurisé et responsable aux données
Améliorer l'accès à des microdonnées de qualité sur les populations déplacées de force, tout en veillant à l'application de protocoles appropriés afin de garantir la protection des individus et des groupes.

Résultat escompté III : Renforcement de l'accès aux microdonnées et rationalisation de la collaboration opérationnelle
1. Les partenaires opérationnels collaborent de manière plus efficace dans 10 contextes de déplacement, grâce à l'amélioration de leurs pratiques de partage de données.
2. 250 ensembles de données sont rendus accessibles au public grâce au partage plus systématique et responsable des microdonnées portant sur les populations touchées.

Activités	Produits (indicateurs)	Prérequis	Réalisations (indicateurs)
Consolider les capacités du HCR à systématiquement anonymiser et à diffuser des microdonnées. Mettre au point un cadre commun en vue d'instaurer un accès sécurisé et responsable aux microdonnées sur les populations touchées. Améliorer l'accessibilité aux microdonnées disponibles sur les populations touchées, notamment à travers le renforcement des bibliothèques de microdonnées existantes. Promouvoir et faciliter le partage de données entre la Banque mondiale et le HCR.	3A. Créer ou contribuer à la création de 10 outils, protocoles et supports de formation sur l'anonymisation, la documentation, et la diffusion des microdonnées. 3B. Mettre au point un cadre commun pour la diffusion responsable des microdonnées au sein des parties prenantes. 3C. Soutenir le nettoyage et la publication de 250 ensembles de données anonymisés sur les populations touchées, issus des bibliothèques de microdonnées du HCR/de la Banque mondiale ou d'autres organismes. 3D. Rendre accessible au public, dans les 12 mois suivant leur collecte, 60 % des ensembles de données produits dans le cadre des activités soutenues par le JDC. 3E. Atteindre, sur les bibliothèques de microdonnées du HCR/de la Banque mondiale, 280 téléchargements des ensembles de données produits dans le cadre des activités soutenues par le JDC. 3F. Soutenir 15 accords de partage des données entre la Banque mondiale et le HCR, au niveau national, régional ou mondial.	Les outils et protocoles sont institutionnalisés et diffusés de manière efficace. Le HCR dispose de ressources suffisantes pour maintenir ses capacités. Les parties prenantes s'impliquent activement.	IIIA. Le HCR est en mesure de publier les microdonnées anonymisées de manière systématique et responsable. IIIB. Les parties prenantes conviennent d'un cadre commun (qu'ils s'attachent à mettre en œuvre), ainsi que des outils, normes et autres cadres associés, afin de pouvoir publier de manière systématique et responsable les microdonnées disponibles sur les populations touchées. IIIC. Le HCR et la Banque mondiale renforcent leur collaboration opérationnelle grâce à un partage plus efficace des données.



Objectif IV : Constitution d'une base de données probantes et partage des connaissances
Renforcer la communauté internationale de recherche sur le déplacement forcé en favorisant la diffusion des produits et données probantes issus des activités de recherche, ainsi qu'en facilitant le partage des connaissances, non seulement entre les membres de la communauté, mais également avec les praticiens de l'aide humanitaire et les décideurs compétents.

Résultat escompté IV : Renforcer la concertation mondiale autour des politiques et promouvoir des recherches fondées sur les données
La communauté de recherche est renforcée, tandis que les études portant sur les populations touchées s'appuient sur un nombre croissant de données probantes, de sorte à orienter le dialogue mondial sur les politiques dans au moins trois domaines thématiques (p. ex., personnes réfugiées, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, apatridie, fragilités et relèvement à la suite de la pandémie de COVID-19).

Activités	Produits (indicateurs)	Prérequis	Réalisations (indicateurs)
<i>Générer des analyses et synthèses générales et comparatives.</i> <i>Réunir les chercheurs et les praticiens de l'aide humanitaire/décideurs publics à travers l'organisation d'une conférence annuelle de la recherche.</i> <i>Synthétiser les recherches existantes à travers des revues de la littérature et des résumés trimestriels.</i> <i>Rédiger des publications et des guides d'introduction thématiques sur les recherches en cours.</i> <i>Assurer la diffusion de bulletins d'information mensuels autour des réalisations du Centre.</i> <i>Organiser des séminaires et des ateliers sur la gestion des données, en mettant l'accent sur les récentes découvertes et les nouvelles méthodes.</i> <i>Diriger un programme de bourses de recherche.</i>	4A. Être à l'initiative de 80 événements²⁷, produits ou publications²⁸ sur des questions thématiques/générales pertinentes. 4B. Attirer 2 000 participants, dont des chercheurs, praticiens de l'aide humanitaire et décideurs, lors d'événements (co)organisés par le JDC. 4C. Enregistrer 1 000 abonnés (ou destinataires) au bulletin d'information mensuel du JDC. 4D. Accueillir 8 universitaires dans le cadre du programme de bourses de recherche/de bourses de travail libre, afin d'améliorer les microdonnées socioéconomiques sur les populations touchées.	<i>Les événements attirent des participants et suscitent l'intérêt du public.</i> <i>Les données sont diffusées efficacement.</i> <i>Il existe une volonté politique d'utiliser les connaissances et observations pour orienter les concertations mondiales autour des politiques.</i> <i>La demande de nouvelles recherches sur les populations touchées ne faiblit pas.</i>	IVA. Les parties prenantes clés utilisent de plus en plus les produits et publications du JDC pour éclairer les processus d'élaboration de politiques et/ou les concertations mondiales. IVB. Les projets de recherche sur les populations touchées lancés et/ou publiés s'appuient de plus en plus sur des microdonnées socioéconomiques.

27 Conférences, événements parallèles, webinaires, ateliers, séminaires, etc.
28 Les produits et publications peuvent comprendre : des bulletins d'information, des revues de la littérature, des résumés trimestriels, des blogs, des publications générales/thématiques, des cartographies des données, des vidéos, etc.

Examen et évaluation

Évaluation
La Stratégie 2021-2023 sera évaluée dans le cadre de l'évaluation générale du JDC, qui sera conduite durant la seconde moitié du mandat actuel. Les résultats de l'évaluation concernant les accomplissements réalisés grâce à la présente stratégie orienteront les décisions quant à l'avenir du JDC au-delà de l'année 2023.

Examen
La présente stratégie couvre la période allant du début de l'année 2021 à la fin de l'année 2023. Dans le cas où des changements devraient y être apportés en cours de route, notamment pour réajuster les ambitions et les cibles aux financements réels mobilisés, ceux-ci devront être approuvés par le Comité de gestion, conformément au processus de prise de décisions en vigueur.

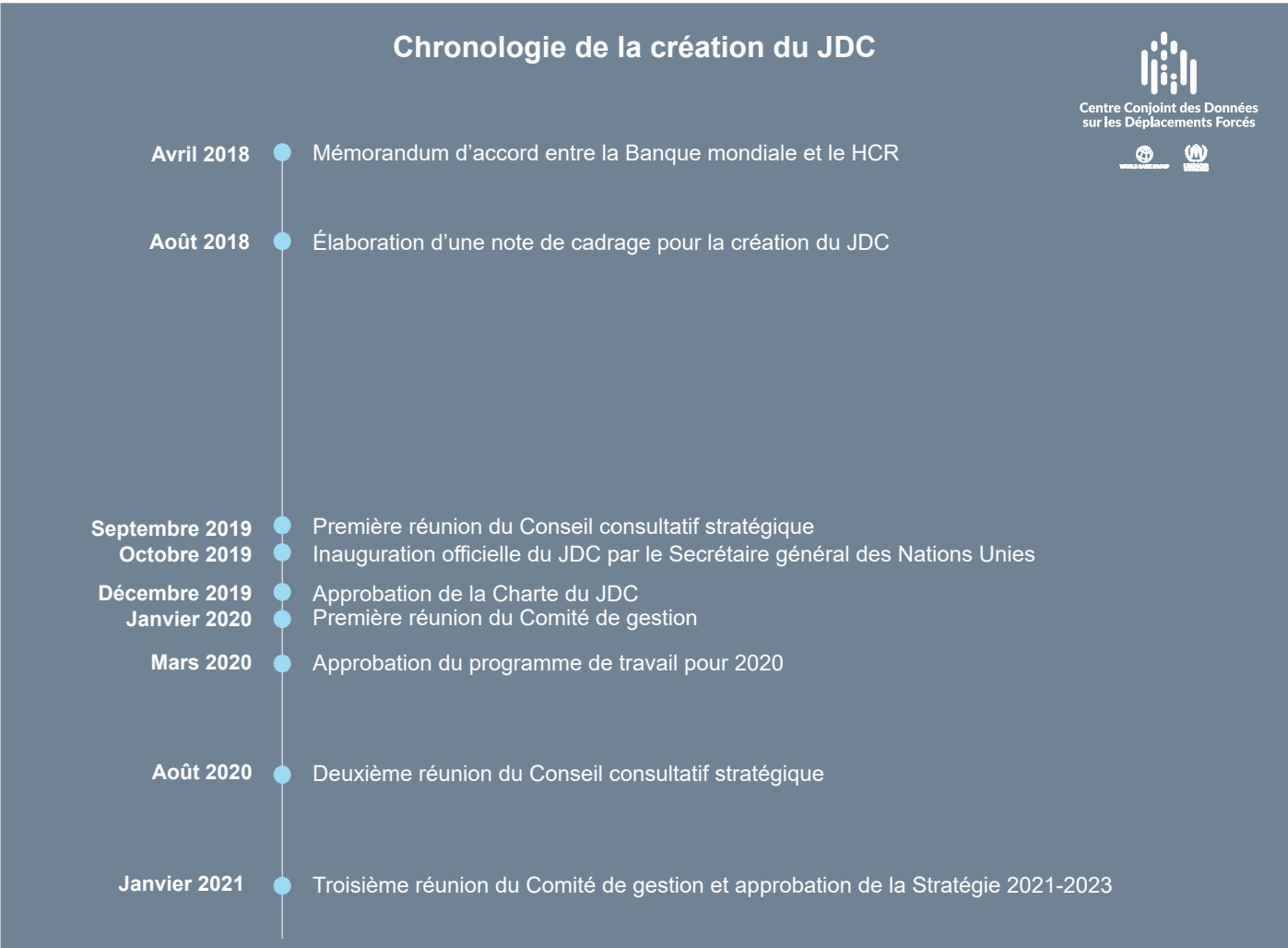
Annexe 1

Création du Centre conjoint des données sur le déplacement forcé

La création du Centre conjoint des données sur le déplacement forcé (JDC) résulte d’une volonté de combiner les capacités de la Banque mondiale et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de pouvoir remédier aux principales lacunes existantes en matière de données sur le déplacement forcé. Ce partenariat étroit entre la Banque mondiale et le HCR a vu le jour suite à la restructuration des deux institutions, qui offrent aujourd’hui un parfait exemple de ce à quoi peut ressembler, en pratique, le mariage entre action humanitaire et action pour le développement.

Le Centre a été créé en septembre 2016 par l’Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, laquelle a participé à mettre au jour l’importance d’améliorer la collecte de données sur le déplacement forcé. Au même moment (septembre 2016), la Banque mondiale a également annoncé le lancement du *Mécanisme mondial de financement concessionnel*, conçu pour apporter une aide au développement des pays à revenu intermédiaire devant faire face à des crises de réfugiés. Dans la continuité de ces projets, la Banque mondiale a mis en place le *sous-guichet régional de la 18^e reconstitution des ressources de l’Association internationale de développement pour l’aide aux réfugiés et aux communautés d’accueil*, un outil de financement destiné à aider les pays à revenu faible accueillant un grand nombre de personnes réfugiées. La Banque mondiale et le HCR ont également mené un certain nombre de missions conjointes visant à orienter des programmes d’intervention innovants dans les situations de réfugiés ainsi qu’à alimenter un travail analytique collaboratif, jusqu’à ce qu’en 2018, les deux organisations signent finalement un mémorandum d’accord pour la création du JDC (voir la chronologie de la création du JDC).

En décembre 2018, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté le *Pacte mondial sur les réfugiés* afin d’encadrer la coopération internationale, le partage des responsabilités et la recherche de solutions durables pour répondre aux problématiques rencontrées par les personnes réfugiées. Dix mois plus tard, en octobre 2019, le JDC a été inauguré à Copenhague (Danemark) par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres. Face à la nécessité de renforcer les capacités de collecte, de gestion et d’analyses des données, le HCR a élaboré la *stratégie de transformation des données 2020-2025*, consolidant ainsi ses liens avec le JDC. En décembre 2019, le HCR a participé à l’organisation du *Forum mondial sur les réfugiés*, en vue de susciter la solidarité de la communauté internationale envers les réfugiés du monde entier ainsi qu’envers les pays et communauté accueillant ces derniers. Après l’inauguration officielle du JDC et la validation de sa Charte, en décembre 2019, le Centre est devenu pleinement opérationnel en janvier 2020, grâce au soutien du Danemark, des États-Unis et de l’Union européenne.



Annexe 3

Évaluation des risques et plans d'atténuation

Niveau de risque :	Risques opérationnels	Risques financiers	Risques en matière de protection	Stratégies d'atténuation
Risque élevé  Risque modéré  Risque faible 				
 Travail redondant : le JDC intervient dans un environnement constitué de nombreux autres acteurs, qui travaillent eux aussi à élaborer des initiatives pour améliorer les données sur le déplacement forcé. Le Centre doit donc s'assurer que les projets qu'il soutient donnent bien lieu à des synergies, et ne créent pas de double emploi avec les efforts existants.				Mener des consultations de grande ampleur et établir des partenariats avec des parties prenantes variées ; inscrire la non-redondance parmi les critères de sélection ; et procéder à la vérification préalable des activités.
 Politisation de l'environnement et diminution de la place laissée à la protection : le JDC, malgré l'environnement politique dynamique dans lequel il évolue, doit toujours veiller à ce que le travail réalisé en matière de déplacement forcé soit fondé sur des données probantes. Si la question de la protection des personnes déplacées ne bénéficie plus d'un environnement politique favorable, le JDC risque de ne pas pouvoir atteindre ses objectifs.				Renforcer l'impact des données sur les personnes déplacées ; appliquer des normes élevées en matière de qualité ; faire preuve de transparence quant aux méthodes utilisées ; établir, en plus d'alliances avec les acteurs nationaux, des partenariats avec la société civile locale, régionale et internationale.
 Obstacles institutionnels et interinstitutions à la coordination : en tant qu'initiative conjointe de la Banque mondiale et du HCR, le JDC est dirigé par les organisations chefs de file du secteur humanitaire et du secteur du développement au niveau mondial. La coordination entre ces deux organisations peut toutefois s'avérer problématique en raison des différences existantes entre leurs missions, leurs institutions et leurs procédures respectives ; des obstacles susceptibles de ralentir ou d'entraver le travail réalisé par le Centre.				Assurer l'intégration du Centre au sein des institutions de la Banque mondiale et du HCR ; veiller à la conformité aux documents fondamentaux du JDC ; parvenir à un accord entre les deux organisations mères quant aux nouvelles procédures de travail, en s'attachant à simplifier les processus et à favoriser les échanges constructifs.
 Baisse de pertinence des politiques/opérations : le JDC doit s'assurer de l'opportunité et de la pertinence, pour les gouvernements ainsi que les partenaires humanitaires et les partenaires du développement, des activités soutenues ainsi que des produits générés dans le cadre de son mandat unique consacré à l'amélioration de la quantité et de la qualité des informations et données probantes sur le déplacement forcé. Le Centre doit également veiller à ce que ces activités permettent bien d'engendrer un changement durable, même après la fin de son mandat, et à ce que les notions d'impact et de réussite soient clairement définies afin de pouvoir être mesurées lors des évaluations de performance.				Travailler en étroite coordination avec les équipes de pays de la Banque mondiale et du HCR ainsi qu'avec un vaste réseau d'acteurs locaux ; sélectionner les projets selon des critères clairs et bien définis ; ériger la durabilité en tant que principe directeur ; promouvoir des activités de renforcement des capacités ; mobiliser des financements flexibles ; établir un cadre de résultats clair ; et veiller à la complétude des évaluations.
 Violation et mauvaise protection des données : les activités soutenues par JDC s'inscrivent dans des contextes de déplacement caractérisés par une grande vulnérabilité, souvent liés à des conflits, la pauvreté et l'instabilité écologique. Dans de telles circonstances, il convient de garantir que les données personnelles sont correctement protégées lors des activités de collecte de microdonnées et que la sécurité/la confidentialité de l'ensemble des acteurs est bien assurée.				Mener des consultations avec des experts juridiques ; appliquer des normes élevées en matière de protection des données.

Niveau de risque :	Risques opérationnels	Risques financiers	Risques en matière de protection	Stratégies d'atténuation
Risque élevé  Risque modéré  Risque faible 				
 Diminution de l'adhésion et du sentiment d'appropriation des parties prenantes : en tant qu'entité nouvellement établie dans le domaine du déplacement forcé, le JDC doit se faire une place et nouer des partenariats. Le travail du Centre requérant une collaboration avec divers acteurs, le fait de ne pas être en mesure d'assurer l'adhésion et la sensibilisation des parties prenantes internes et externes autour de ses activités risquerait de compromettre sérieusement la réussite de la mission qu'il s'est fixée. Ce risque est particulièrement présent aux niveaux national et régional, en raison des défis posés par les dynamiques interinstitutions et des nombreux obstacles venant limiter la possibilité d'approfondir les relations avec les communautés touchées. Un risque qui se verrait encore renforcé dans le cas où le JDC choisirait de ne travailler qu'avec des parties prenantes internes.				Instaurer des réunions annuelles du Comité de gestion et du Conseil consultatif stratégique ; cultiver une communication ouverte avec les parties prenantes ; travailler en lien avec les plateformes/processus établis au niveau national/régional ; et investir pour la coordination, la sensibilisation proactive des parties prenantes et la diffusion des résultats.
 Maintien de l'agilité et de la réactivité : le JDC doit pouvoir répondre de manière adéquate aux problématiques émergentes ainsi qu'aux nouvelles crises du déplacement, et ce, tout au long de la période 2021-2023. Les populations déplacées de force étant régulièrement touchées par des catastrophes naturelles, des pandémies, des conflits ou d'autres événements, le Centre doit être en capacité de rediriger ses fonds et ses activités en cours de route, afin de répondre aux situations imprévues et de s'adapter aux nouvelles conditions, y compris, par exemple, aux restrictions imposées dans le cadre de la pandémie de COVID-19.				Laisser place, dans la cadre de la stratégie, à une certaine souplesse, avec l'établissement d'un fonds roulant ; faciliter, grâce à la procédure d'approbation tacite, une prise de décisions agile et transparente ; assurer une bonne communication au sein de l'équipe ; communiquer régulièrement avec les institutions mères ; travailler à la consolidation des apprentissages et des expériences.
 Incapacité à mobiliser suffisamment de financements : en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres événements ayant participé à modifier la conjoncture économique des donateurs, des acteurs humanitaires et des acteurs du développement, le JDC est confronté à certaines difficultés s'agissant de mobiliser suffisamment de financements pour assurer la mise en œuvre flexible de sa stratégie tout au long de la période convenue.				Mettre en place des processus de planification budgétaire ; procéder au suivi proactif et précoce des fonds recueillis et des déficits de financement ; communiquer autour des accomplissements et des réalisations du Centre afin d'encourager les investissements.
 Divergence des attentes au sein du Comité de gestion : en raison des multiples points de vue représentés dans le Comité de gestion (pays d'accueil, partenaires de développement, et deux organisations internationales), le JDC doit être préparé à s'aligner et à répondre à des attentes variées pour assurer la réussite de cette initiative conjointe.				Mener des consultations de grande ampleur ; entretenir des interactions approfondies avec les membres du Comité de gestion ; promouvoir une culture du consensus et du dialogue.